



La retraite complémentaire publique

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



ÉDITION JUIN 2019

Par le décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 portant création de l'Ircantec, les pouvoirs publics ont confié l'ensemble des opérations de gestion du régime à la Caisse des Dépôts et consignations (CDC) qui exerce, en tant que tiers de confiance, le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales depuis 1816. La CDC procède, via sa direction des retraites et de la solidarité (DRS), à la mise en œuvre des processus inhérents aux activités du régime (gestion administrative, pilotage juridique, technique et financier, ainsi que relation avec les bénéficiaires), sous le contrôle du Conseil d'administration de l'Ircantec. Elle fournit à ce dernier les comptes annuels et le rapport de gestion détaillé relatif à l'exercice précédent.

Sommaire

01	Le mot du Président	4
	Le mot de la Directrice de l'établissement Angers-Paris	5
	L'Ircantec en quelques mots	6
	L'Ircantec en quelques chiffres	7
	Une année à l'Ircantec	8
02	La relation aux clients	10
	Informer sur le compte client	11
	Un régime toujours à l'écoute	12
	La gestion des comptes individuels de retraite	15
	L'efficacité confirmée du recouvrement	18
	Une gestion au service des affiliés	20
	Aux côtés des retraités les plus fragiles	22
03	La gestion et les ressources du régime	24
	Une gouvernance renforcée	25
	Une année 2018 encadrée par 3 feuilles de route	26
	Sécuriser le cadre juridique	28
	Transformation de la relation numérique avec les affiliés	30
	Rencontrer, informer, expliquer, mobiliser	32
04	La gestion financière et comptable	34
	L'organisation financière de l'Ircantec	35
	La politique de placement de l'Ircantec	36
	L'investissement en phase avec les valeurs du régime	38
	La gestion financière et extra-financière en 2018	39
	Une situation comptable excédentaire	49
05	Annexe statistique	51

Le mot du président



Jean-Pierre Costes

SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Solidarité intergénérationnelle : cette valeur défendue par l'Ircantec depuis de nombreuses années a été à nouveau au cœur de nos actions en 2018. C'est dans le respect de cette valeur que l'Institution a placé l'ISR au centre de sa politique d'investissement et ce positionnement engagé porte ses fruits : nous sommes dorénavant unanimement reconnus pour la qualité de la gestion de notre portefeuille et pour nos investissements en faveur de la TEE.

Dans le cadre de cette politique engagée je retiendrais, pour 2018, quelques dates marquantes telles que l'organisation d'un évènement dans le cadre de la semaine de la Finance responsable au cours duquel nous avons rassemblé plus de 150 experts internationaux sur les thématiques des énergies fossiles et de l'engagement actionnarial. Je retiendrais également la signature de la charte d'engagement d'utilisation de l'ACT (Assessing Low Carbon Transition), outil d'évaluation de la stratégie climat des entreprises mis en place à l'initiative de l'ADEME. Nous allons donc inciter les entreprises dans lesquelles nous investissons à l'utiliser.

Je tiens également à souligner l'élection fin 2018 de ma conseillère, Laetitia Tankwe, au conseil d'administration des PRI (Principes pour l'Investissement responsable), devenant ainsi la première française à intégrer cet organisme international. Cette élection reflète notre engagement de long terme en faveur de l'Investissement Socialement Responsable et confirme la volonté des PRI de représenter au sein de son conseil la diversité de ses signataires, notamment des investisseurs francophones.

UNE POLITIQUE COORDONNÉE D'ACTION SOCIALE

La solidarité intergénérationnelle se traduit également de manière directe auprès de nos retraités les plus fragiles au travers de l'action sociale du régime. En effet, en 2018 nous

avons mis en place le versement d'une aide exceptionnelle à destination des retraités les moins aisés et touchés par les intempéries dans les départements du sud de la France. L'Institution a également poursuivi le développement des partenariats inter-régimes menés avec des structures régionales, soutenant ainsi des dispositifs de prévention destinés aux retraités et futurs retraités. Enfin, nous avons signé une convention de partenariat avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et le Conseil départemental de la Marne afin de lutter contre la précarité énergétique dans ce département.

UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LE MONDE DE LA RETRAITE

Le système de retraite français est très diversifié et le renforcement de notre lien avec les autres régimes est essentiel pour de faciliter l'accès aux nombreux services proposés par les différentes institutions. Nous avons mené, conjointement avec les membres du GIP Union retraite, de grands projets de place tels le portail commun inter-régimes (PCI) et ses nombreux services. La proximité de la réforme des retraites est un élément moteur dans les projets menés et ceux-ci vont se poursuivre dans les années à venir.

UN SERVICE DE QUALITÉ

Le Conseil d'administration veille au maintien du haut niveau de qualité de service délivré par le service gestionnaire, cela dans un contexte d'augmentation de la volumétrie de l'activité. La garantie de la performance et de l'efficience de la gestion doit demeurer un objectif prioritaire et l'ensemble des activités doit se dérouler dans le respect des valeurs du régime comme des principes de l'Investissement socialement responsable et du développement durable.

Le mot de la directrice de l'établissement Angers-Paris



AU SERVICE DE L'IRCANTEC ET DE SES VALEURS

Institution pionnière dans le domaine de l'ISR, la Caisse des Dépôts met son savoir-faire au service de l'Ircantec : ses équipes d'experts en gestion financière au sein de la direction des retraites et de la solidarité sont en recherche permanente de nouveaux produits financiers afin de traduire en investissements concrets la feuille de route décidée par le Conseil d'administration. Les bons résultats financiers, la pérennisation des réserves de l'Ircantec, sa position d'acteur de référence et la reconnaissance publique dont bénéficie la Caisse des Dépôts sont autant d'éléments nous incitant à poursuivre notre démarche.

Les valeurs sociales prônées par l'Ircantec sont également partagées par la Caisse des Dépôts, elles s'inscrivent pleinement dans sa démarche d'acteur de premier plan du développement économique et social de la France. Interlocuteurs privilégiés des retraités les plus fragiles de l'Institution, les équipes de l'action sociale du service gestionnaire ont été en première ligne en 2018 afin de répondre au mieux aux nombreuses sollicitations.

CONVENTION D'OBJECTIF ET DE GESTION 2017-2020

Le respect des indicateurs de la COG est un souci de tous les instants pour le service gestionnaire aussi bien au niveau de la relation avec les différents publics que de la gestion des dossiers. Dans un contexte de forte croissance de l'activité (+ de 30% d'augmentation des volumes de liquidation à horizon 2020), des gains de productivité de 2,5% par an sont prévus sans pour autant réduire le niveau des prestations offertes.

ACCÉLÉRATION DES TRAVAUX DE L'INTER-RÉGIME

La Caisse des Dépôts, par son rôle d'opérateur de premier plan dans la gestion de régimes de retraite en France, contribue à de nombreux projets menés dans le cadre de l'inter-régimes. Elle est également en première ligne dans le développement de nombreux services accessibles via le Compte personnel retraite comme la présentation chronologique de la carrière, le moteur de détection des anomalies, la demande de rectification de carrière en ligne et, dernièrement, la demande unique inter-régimes de retraite en ligne, sans oublier les informations sur les paiements et attestations fiscales inter-régimes à destination des retraités.

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ANNÉE 2019

La Caisse des Dépôts dispose d'un véritable savoir-faire et d'une longue expérience en tant que service gestionnaire dans le domaine de la retraite. Je suis convaincue qu'elle aura pleinement sa place dans le cadre de la réforme des retraites, elle va donc accentuer son rôle moteur dans les projets portés par l'Union Retraite. De manière plus concrète, le service gestionnaire va poursuivre le développement des offres numériques destinées à rendre les différents publics plus autonomes dans leurs démarches. Enfin, tout sera mis en œuvre pour maintenir le très haut niveau de service proposé à l'ensemble des clients de l'Ircantec.

L'Ircantec en quelques mots

Créée en 1970, l'Ircantec occupe une place particulière dans le système de retraite français. La signature figurant sous son logo – « La retraite complémentaire publique » – souligne ce positionnement.



UN RÉGIME AUX PUBLICS TRÈS DIVERS

L'Ircantec est d'abord le régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux. Dès 1973, son périmètre a toutefois été élargi à d'autres catégories : les élus locaux bénéficiant d'indemnités, les personnels des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ainsi que des organismes d'intérêt général à but non lucratif financés principalement sur des fonds publics, les agents titulaires à temps non complet de la fonction publique territoriale ne relevant pas de la CNRACL...

L'Ircantec est également le régime de rattachement de certaines catégories particulières, comme les hauts fonctionnaires qui quittent la fonction publique avant d'atteindre dix années de service.



UN CHAMP D'APPLICATION CLARIFIÉ EN 2014

Longtemps complexe et discuté, le critère de rattachement au régime a en partie été clarifié par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite. C'est désormais la nature juridique du contrat de travail – et non plus celle de l'employeur – qui détermine l'affiliation à l'Ircantec (contrat de droit public) ou à l'Agirc-Arrco (contrat de droit privé), sauf pour les contrats aidés et les apprentis.

RÉPARTITION ET SYSTÈME PAR POINTS

En termes techniques, l'Ircantec couvre les cadres et les non cadres. Elle repose – comme les régimes de base – sur le principe de la répartition : les cotisations des actifs financent directement les pensions des retraités. Mais, à la différence de ces régimes, l'Ircantec a adopté un système par points, dans lequel le montant de la retraite est fonction du nombre de points acquis et de la valeur du point. Le fonctionnement quotidien administratif et financier est assuré par la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion.

2008 ET 2018 : DEUX DATES CLÉS POUR L'IRCANTEC

En 2008, le régime a fait l'objet d'une importante réforme, visant à garantir sa pérennité à moyen et long terme. Elle a notamment fait évoluer les paramètres techniques, mis en place des règles de gestion des réserves intégralement gérées avec une approche ISR, fait évoluer certaines règles de fonctionnement et revu la gouvernance du régime. En 2018, une autre étape importante a été franchi avec le transfert de la responsabilité des décisions des paramètres du régime au Conseil d'administration.

L'Ircantec en quelques chiffres*



63 % de femmes
et 37 % d'hommes
parmi les cotisants

Un actif sur deux cotise
ou a cotisé à l'Ircantec

2,9 millions
d'actifs cotisants en 2017

+ de 2,1 millions
d'allocataires

1,4 cotisant
pour 1 retraité



2,786 milliards d'euros de retraites
et capitaux versés

9 997 700 opérations de paiement

3,470 milliards d'euros de
cotisations encaissées

13 775 euros d'assiette moyenne
de cotisation

9 ans et 10 mois

de durée moyenne d'affiliation à l'Ircantec

202 332 retraites liquidées

24 012 aides accordées à des
retraités



97 % des affiliés
satisfaits de l'accueil physique

97 % des employeurs
satisfaits de la relation téléphonique

95 % des retraités
satisfaits des services en ligne



+ de 57 000 organismes déclarants

471 846 appels téléphoniques traités

82 574 courriels traités

7,7 millions de visiteurs sur le site de
l'Ircantec

*chiffres 2018 sauf mention spéciale

2018 Une année à l'Ircantec

Janvier



Publication du Bilan de la politique de vote de l'Ircantec qui, dans le cadre de sa démarche d'investisseur responsable définie dans sa Charte ISR, mène une politique active d'exercice de ses droits de vote au sein des assemblées générales des entreprises dont il détient des titres en action.

24 janvier

L'Ircantec présente, lors d'un petit déjeuner avec la presse, sa nouvelle convention d'objectif et de gestion (COG) couvrant la période 2017-2020. La COG détermine la feuille de route du régime, les objectifs et les moyens alloués.

29 janvier

L'Ircantec devient partenaire du dispositif EnRciT visant à favoriser l'émergence et le développement de projets citoyens d'énergies renouvelables (EnR). Doté d'un montant total de 10 millions d'euros, ce dispositif devrait permettre la concrétisation de 150 projets ces 10 prochaines années.



Avril

Ariane, l'agent virtuel intelligent (AVI) du site internet de l'Ircantec, a reçu le deuxième prix du concours Best Robot Experience, décerné par le blog Sens du client, Axance et l'Académie du service.

Mai

Poursuite du développement de partenariats inter-régimes avec des structures régionales, Arsept (7) en Auvergne, Label Vie en Lorraine-Champagne-Ardenne, Atout Âge en Alsace-Moselle et CAP (8) en Limousin Poitou-Charentes. Cette démarche d'action sociale, vise à soutenir les dispositifs de prévention mis en place par les inter-régimes régionaux en direction des retraités et des futurs retraités.

Juin

Publication du Rapport d'activité 2017 de l'Institution.

Publication du Bilan Action climat et ESG 2017 présentant les actions menées en faveur du climat en 2017 ainsi que la démarche d'investisseur responsable du régime prenant en compte les critères ESG.

28 juin

Présentation des résultats 2017 de l'Institution lors d'un petit-déjeuner avec la presse.

26 septembre

Signature d'une convention de partenariat avec l'Anah et le Conseil départemental de la Marne afin de lutter contre la précarité énergétique.

Octobre

Mise en place d'une aide exceptionnelle, pour les retraités éligibles à l'action sociale, suite aux intempéries survenues dans les départements de l'Aude, de l'Hérault et du Tarn.

9 octobre

Autour d'un plateau d'experts de stature internationale, l'Ircantec a réuni plus de 150 participants sur le thème des Énergies fossiles et de l'engagement actionnarial. Sur ce même thème, l'Institution a également dévoilé un plan d'actions ambitieux en phase avec sa démarche d'investisseur socialement responsable.

20 – 22 novembre

Présence de l'Ircantec au salon des maires et des collectivités locales afin d'informer les élus, cotisants, employeurs et de présenter la solidité de son modèle financier, reflet de son engagement en tant qu'investisseur responsable.

Décembre

Lancement de la chaîne Ircantec YouTube proposant des tutoriels, des actualités ainsi que des vidéos pratiques qui simplifient les démarches Ircantec.

7 décembre

Élection de Laëtitia Tankwe, conseillère du président, au Conseil d'administration des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), initiative qui rassemble plus de 2 500 signataires.





LA RELATION AUX CLIENTS

La relation aux clients est au cœur de l'accompagnement des publics de l'Ircantec, pour faciliter leurs démarches et être à l'écoute de leurs attentes. Qu'il s'agisse de suivre au plus près les évolutions de ses employeurs et de ses affiliés actifs, de gérer les cotisations et les pensions, ou de mener une action sociale adaptée aux besoins de ses allocataires, le régime assure à ses clients un service de qualité, conforme à leurs attentes.

Informé sur le compte retraite

L'Ircantec veille tout particulièrement à permettre à ses affiliés de préparer leur retraite dans les meilleures conditions possibles. Pour atteindre cet objectif majeur, des informations fiables sont régulièrement adressées aux cotisants, afin qu'ils puissent anticiper leur fin de carrière.

Comme tous les ans, dans le cadre du droit à l'information, les affiliés de l'Ircantec concernés ont reçu un relevé individuel de situation (RIS) ou une estimation indicative globale (EIG). Pour 2018, le RIS concernait les générations 1968, 1973, 1978 et 1983, l'EIG était quant à elle destinée aux cohortes 1953, 1958 et 1963. Seule la génération 1983 recevait les documents du droit à l'information pour la première fois. Toutes les autres l'avaient déjà reçu au moins une fois. Plus de 2,2 millions d'affiliés Ircantec ont reçu un RIS ou une EIG (+ 3,6% par rapport à 2017).

Entamée en 2017, la dématérialisation de ces documents a été poursuivie et renforcée cette année. Pour les documents expédiés par l'Ircantec, cette dématérialisation a ainsi concerné 28,5% des documents expédiés (contre 6,5% en 2017).

En complément à ce dispositif d'information quinquennal, depuis 2012, a été mis en place un accès à l'information en temps réel au travers du relevé de situation électronique (RISe). En 2018, ce sont plus de 110 400 relevés dématérialisés qui ont été demandés par les affiliés sur leur espace personnel. La possibilité de demander une simulation de retraite, mise en ligne fin 2015 sur l'espace personnel, a conduit à la production, en 2018, de 210 500 simulations dématérialisées. L'année 2018 est marquée par un doublement des documents consultés en ligne par rapport à 2017. Indépendamment de la croissance du trafic liée à l'amélioration constante de l'offre sur l'espace personnel et au développement des usages numériques des assurés, ce doublement résulte en grande partie du renforcement de la dématérialisation de la campagne systématique.

Parallèlement, un nouveau service permettant de signaler les anomalies de carrière a été mis à disposition des affiliés.

LES RÉGIMES DE RETRAITE OBLIGATOIRES COORDONNÉS AU SEIN DU GIP UNION RETRAITE

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

Créée par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, l'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP).

LA SIMPLIFICATION DE LA RELATION DES USAGERS AVEC LA RETRAITE

L'Union Retraite est chargée du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites pour les usagers. Elle contribue également à la mise en œuvre du droit à l'information retraite prévu par les lois de 2003 et 2010.



Un régime toujours à l'écoute

En 2018, plus de 9 millions de contacts ont été établis entre l'Ircantec et ses employeurs, affiliés actifs et retraités sur l'ensemble des canaux de communication (site internet, téléphone, courriel, courrier, emailing...)

LA RELATION AVEC LES EMPLOYEURS

Depuis plusieurs années, la tendance observée sur les contacts entrants, initiés par les employeurs, est à la baisse, sans doute la conséquence d'une meilleure maîtrise, de leur part, des actes de gestion liés à leurs obligations et d'une communication multi canal renforcée.

En 2018, la baisse des contacts se confirme, soit -1,5 % par rapport à 2017 mais avec des variations selon les canaux. Les appels téléphoniques (31 800) ont ainsi connu une baisse de -1,3 % et les courriels (2 270) -4,4 %.

Le principal motif de contact reste la gestion des comptes individuels de retraite (35 %) qui représente à lui seul plus d'un tiers des contacts. Comme en 2017, les questions liées au recouvrement (13 %) arrivent en 2^e position. Les validations (5,9 %), 3^e position en 2017, sont désormais en 4^e, après les questions liées à la déclaration individuelle (7,7 %).

En lien avec les attentes et les comportements des employeurs, le régime s'organise pour les accompagner dans leurs obligations, l'utilisation des services dématérialisés et dans la relation avec leurs salariés. Les demandes d'assistance pour compléter les formulaires dématérialisés témoignent de l'intérêt croissant des employeurs pour ce mode de communication. L'optimisation du site Ircantec a porté, au cours du 1^{er} trimestre sur la page « Nous contacter » qui a été remplacée par la page « Aide et Contacts ». Cette refonte permet d'orienter l'employeur dans ses recherches (orientation vers l'article adhoc, vers un tutoriel, ...) et de pointer sur les sujets d'actualité les plus consultés. Par ailleurs, afin de faciliter les échanges avec les employeurs, un nouveau service « Gestion des Correspondants » a été mis en place en octobre. Ce service permet, entre autres, de personnaliser la relation avec l'employeur et de l'accompagner plus efficacement dans le traitement des dossiers. La dématérialisation des échanges est optimisée et sécurisée.

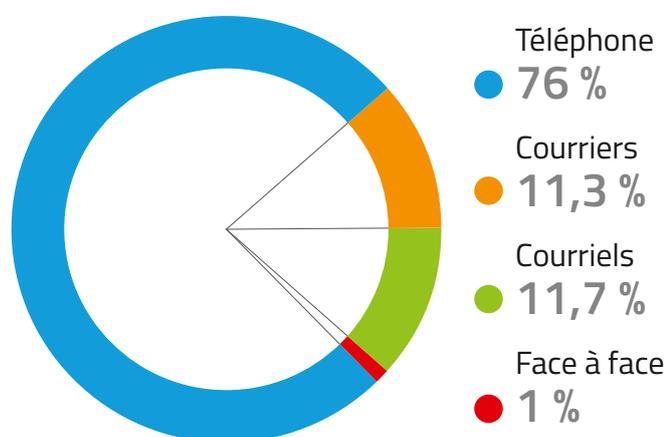
L'offre s'appuie sur une complémentarité des approches et des expertises de l'ensemble des acteurs de l'établissement, en charge de la relation employeurs, à travers notamment une instance commune transversale. La relation directe avec les employeurs relevant du périmètre Ircantec est un axe fort de la démarche.

En 2018, 793 employeurs ont bénéficié d'un accompagnement, à travers 64 sessions de formation. Le dispositif s'organise autour de formations en présentiel et à distance.

L'orientation vers des actions ciblées, à l'initiative du régime, auprès d'employeurs nécessitant soit un accompagnement personnalisé, soit un éclairage sur les actualités du régime, s'est poursuivie. Cela représente 44 % des formations dispensées aux employeurs.

L'intermédiation d'employeurs entre le régime et les affiliés se traduit par l'organisation de 68 conférences autour de la retraite et 20 journées d'entretiens. Sur l'ensemble, ces actions ont permis d'accompagner 2 619 affiliés Ircantec.

Répondre aux demandes des clients



Tous modes confondus, le taux de satisfaction des employeurs est supérieur à 91 %, que ce soit pour les contacts téléphoniques ou courriels ou pour l'accès au site internet de l'Ircantec et à leur espace personnel ainsi que des services proposés.

LA RELATION AVEC LES AFFILIÉS

L'Ircantec poursuit la modernisation de sa relation avec les affiliés dans l'optique d'une amélioration permanente de l'offre et de la qualité de service en vue de rendre le client de plus en plus autonome. Elle continue la transformation numérique de sa relation en développant les services et usages sur les portails.

L'année 2018 a été marquée par les améliorations apportées sur l'espace personnel des affiliés, notamment une information plus personnalisée, une refonte de la page « Nous contacter » sur le site Ircantec avec modification de la mise à disposition des formulaires de contacts et une mise à disposition de tutoriels pour faciliter l'accompagnement des clients sur l'utilisation des portails.

Ces évolutions sont plébiscitées par les affiliés, comme en témoignent les taux de satisfaction qui se situent entre 88 % et 95 % pour l'accès au site internet de l'Ircantec, à leur espace personnel et pour les services proposés.

Sur les canaux traditionnels, un peu plus de 437 600 appels téléphoniques ont été reçus en 2018 et 398 700 ont été traités, soit près de 4,8 % d'appels reçus en moins par rapport à 2017. Grâce à l'étude approfondie des motifs de contacts, des

améliorations ont été apportées en fin d'année sur le Service Vocal Interactif (SVI) ce qui a permis d'optimiser nos échanges. La prise en charge des appels par le SVI est passé de 17 % entre janvier et octobre à 32,6 % sur les deux derniers mois de l'année.

Même si le téléphone reste le moyen de communication direct privilégié, le nombre de courriels continue sa forte progression avec + 24 % par rapport à 2017. Cette forte augmentation confirme un changement du comportement client qui favorise les nouvelles technologies pour prendre contact avec l'Ircantec. En cinq ans, la volumétrie a été multipliée par 6, soit + 497,5 % par rapport à 2013.

À noter également un accompagnement 24h/24 et 7J/7 par notre conseillère Ariane, un assistant virtuel récompensé en 2018 du 2^e prix au « Best Robot Expérience ».

Les affiliés actifs contactent l'Ircantec principalement au sujet de leur futur départ en retraite (50 %) avec une hausse de 7,7 % par rapport à 2017. Cette augmentation concerne autant les sollicitations pour préparer le dossier de retraite telles que l'assistance pour remplir le dossier que les 1^{ers} contacts, essentiellement pour les dossiers de retraite des salariés. Le motif « délai de traitement des dossiers » représente 24,5 % de nos contacts et est en hausse de 15,5 % par rapport à l'année précédente.

Cette tendance est à rapprocher des flux de liquidation qui affichent une hausse de + 3 % par rapport à 2017 et à une hausse du stock de liquidations à traiter.



ÉCOUTER ET ORIENTER

ANNE-MARIE GRANIC

DIRECTRICE DE LA RELATION CLIENT

L'année 2018 a été une année dense pour la Relation Client. Elle confirme le changement de comportement de nos clients dans la manière de nous contacter avec des augmentations fortes des contacts numériques, tant sur les courriels que sur le nombre de visites sur notre site et des inscriptions sur les espaces personnels.

Si le développement du numérique est au cœur de nos enjeux, l'Ircantec doit pour autant assurer une information et un accompagnement à tous, y compris ceux qui sont en fracture numérique. Pour ce faire, il faut s'appuyer sur une écoute des attentes des clients renforcée pour adapter notre offre de services.

En ce qui concerne les retraités, le premier motif de contact concerne «**l'attestation de paiement**» représentant 21 % des contacts. Cette demande a progressé de + 6 % par rapport à 2017.

Le second motif regroupe tous les motifs liés aux «**paiements**» représentant au total 24 % des contacts et affichant, également, une évolution de 6 %, par rapport à 2017. Parmi ces motifs la «**date de paiement**» représente presque 40 % des sollicitations et affiche une hausse de 13 % par rapport à 2017. Toutefois, des actions ont été conduites auprès des retraités pour anticiper cette demande : push mails ou sms annonçant les dates de versement. Lors de ces expérimentations, les contacts ont affiché un recul réduisant ainsi le nombre de sollicitations. D'autres actions ont été menées comme la suppression de certains courriers considérés comme «anxiogènes» par les retraités, notamment celui informant des modifications de taux de prélèvements sociaux.

Le troisième motif regroupe les contacts relatifs au «**décès**». Ils représentent 22 % des contacts et l'évolution est relativement stable par rapport à l'année dernière. Presque 40 % des demandes concernent **l'annonce du décès** et 37 % la **demande de dossier de réversion**.

Les envois de courriers existent encore à hauteur de plus de 2,75 millions de plis pour 2018.

UN ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Au cours de l'année 2018, plusieurs services ont été mis à disposition des affiliés ou des améliorations ont été apportées aux services existants :

- Une mise à disposition de nouveaux services :
 - Pour les retraités : Changement de coordonnées bancaires, documents dématérialisés (attestation fiscale, attestation de paiement, titre de retraite).
 - Pour les actifs : Le suivi de la demande de retraite, l'accès à un « Tableau de bord » sur la page d'accueil affichant les coordonnées enregistrées à l'Ircantec.

- Une mise à disposition des formulaires de contacts sur l'espace personnel seulement,
- Pour faciliter l'accompagnement des clients sur l'utilisation des portails, une mise à disposition de :
 - Spots ou de tutoriels :
 - Expliquer comment utiliser Ariane (AVI) ;
 - Expliquer comment modifier ses coordonnées, changer son adresse postale, son adresse mail, son n° de téléphone, ses coordonnées bancaires ;
 - Expliquer comment consulter son attestation fiscale, ses paiements, son titre de retraite, son relevé de carrière ;
 - Tout savoir sur les périodicités de versements ;
 - Le prélèvement à la source.
 - Un agent virtuel (Ariane) répondant à 84 % des questions posées. L'agent virtuel a été sollicité plus de 95 100 fois. Sur l'espace personnel, ce sont plus de 72 000 conversations qui ont été enregistrées.

Fin 2018, les différents espaces clients dématérialisés ont enregistré plus de 3,4 millions de connexion dont près de 1 257 300 visiteurs sur le site internet de l'Ircantec. Ces visiteurs ont consulté plus de 4,27 millions de pages. Dans le même temps, près de 1 103 900 affiliés de l'Ircantec étaient inscrits sur leur espace clients fin 2018, soit une augmentation de 26,6 % par rapport à 2017.



La gestion des comptes individuels de retraite

Élément essentiel de l'activité de l'Ircantec, la gestion des comptes individuels de retraite (CIR) recouvre l'ensemble des opérations d'alimentation des comptes des affiliés actifs, à partir des données transmises par les employeurs. Chaque année, des campagnes de communication sont consacrées à l'accompagnement de ces derniers dans leurs opérations.

LES DÉCLARATIONS INDIVIDUELLES

Pour l'Ircantec, les déclarations individuelles de salaires (DI) transmises par les employeurs sont la première source d'information permettant l'alimentation des comptes individuels de retraite. Elles lui permettent de procéder à l'enregistrement des nouveaux affiliés, ainsi que de calculer leurs droits acquis à partir des périodes déclarées et des rémunérations associées. Les employeurs ont l'obligation de transmettre ces déclarations en début d'exercice pour l'année écoulée.

Depuis janvier 2017, date de mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), les employeurs de la sphère privée sont tenus de transmettre mensuellement les déclarations individuelles au titre de l'exercice en cours.

L'Ircantec doit donc être en mesure de traiter des déclarations d'employeurs qui parviennent selon 2 formats distincts : les déclarations annuelles des salaires transmises annuellement et les déclarations sociales nominatives sur un rythme mensuel.

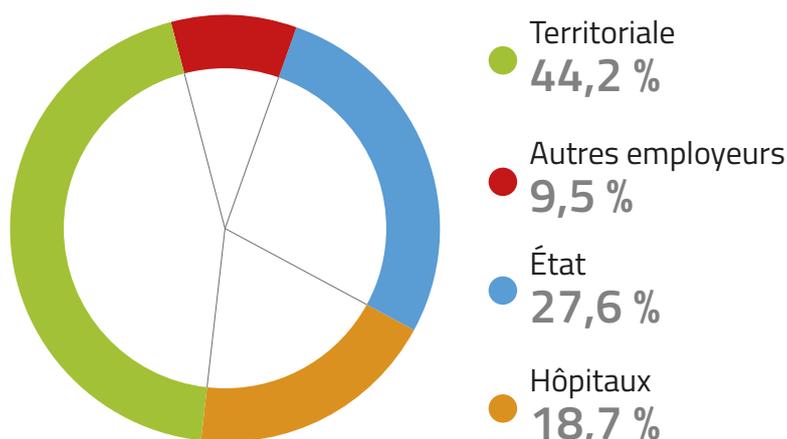
En 2018, la campagne de recueil des Déclarations Annuelles de Données Sociales Unifiées (DADSU) au titre de 2017 s'est achevée le 28 février, comme en 2017. Au total, 5 402 558 lignes de déclaration ont été traitées, contre 5 875 578 en 2017, soit une diminution de 8% liée en grande partie au changement de norme déclarative pour certains employeurs (i.e. passage de la DADSU à la DSN).

En 2018, 2 940 840 périodes au format DSN ont été intégrées soit 20,4% de plus qu'en 2017 (2 443 256), étant précisé qu'il s'agit de la somme des périodes traitées mensuellement.

Par ailleurs, les employeurs ont corrigé 118 117 anomalies relevant de leur responsabilité, avec l'assistance des services de gestion de l'Ircantec. De son côté, le régime en a régularisé 66 711, le stock d'anomalies internes à fin 2018 est de 14 615 contre 5 253 restants à corriger à fin 2017.

Certaines typologies de ces anomalies, représentant un volume de 10 654, n'ont pas fait l'objet de correction en raison d'études en cours pour un traitement automatisé. Au terme de ces opérations, 2 987 375 comptes individuels de retraite ont pu être alimentés, soit 98,99%. Dès la fin du mois de juin, ce chiffre atteignait 98,38%, respectant ainsi l'indicateur (98%) prévu dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2017-2020.

Comptes individuels de retraite alimentés par type de fonction publique en 2018



BILAN DE LA RELANCE DES EMPLOYEURS

En ce qui concerne les employeurs n'ayant pas déclaré l'exercice précédent, l'Ircantec applique une méthode combinant une première relance à l'envoi éventuel d'une seconde relance et d'une lettre de mise en demeure, en cas de non-réponse. Cette approche, basée sur la responsabilisation des employeurs, continue à démontrer son efficacité en 2018.

En juin, le nombre de déclarations individuelles de salaire en absence était évalué à 2 246. L'envoi des relances a permis de régulariser 1 970 situations au cours des trois derniers trimestres, soit près de 87,7%. En fin d'année, pour donner suite aux mises en demeure et aux relances téléphoniques, il ne reste plus que 276 absences de déclaration, qui continueront à donner lieu à des actions menées par les équipes de gestion et le service contentieux.

IDENTITÉ CERTIFIÉE

L'Ircantec est particulièrement attentive à la fiabilisation des données relatives à l'identité de ses actifs et de ses retraités. Elle fait ainsi certifier les numéros d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR ou encore numéro de sécurité sociale) géré par l'Insee.

Ces numéros sont le vecteur principal des échanges d'informations entre le régime et les employeurs. Ils sont aussi de plus en plus utilisés entre les différents organismes de protection sociale et pour tous les projets inter-régimes menés par le GIP Union Retraite. Ils constituent notamment un moyen efficace de lutte contre la fraude.



XAVIER PILLOT DIRECTEUR DU PILOTAGE

Engagée dans une démarche volontariste en termes de management de Qualité depuis bientôt 20 ans, l'Établissement Angers-Paris de la Caisse des Dépôts, service gestionnaire de l'Ircantec, cherche constamment à s'améliorer pour mieux satisfaire les clients du régime. Dès lors, la certification Qualité permet d'avoir un regard extérieur pour identifier les axes d'amélioration, tout en apportant une reconnaissance officielle. L'audit se fait sur la base de la norme ISO 9001 reconnue mondialement dans tous les secteurs d'activité. L'Établissement s'est récemment adapté à la nouvelle version de cette norme (V2015) qui apporte son lot de nouveautés : cette version s'intéresse notamment à la capacité de l'entité à analyser son environnement et le contexte dans lequel elle évolue. Elle développe les attendus en termes de management des risques et des parties intéressées. Concrètement, l'auditeur évalue le système qualité mis en place, l'engagement de la direction, la clarté de l'organisation, l'identification des

besoins en ressources, le pilotage des processus. Audité en juillet dernier par l'AFNOR (Association française de normalisation), le résultat a été très satisfaisant : la certification ISO 9001 version 2015 de l'Établissement Angers-Paris de la Caisse des Dépôts pour la gestion de l'Ircantec a été renouvelée pour 3 ans. L'auditeur a salué la maturité du système de management, la forte implication de l'encadrement et le professionnalisme des gestionnaires. Des audits de suivi seront réalisés en juillet 2019 et juillet 2020.

Il est à souligner, également que les comptes 2018 ont été, une nouvelle fois, certifiés sans réserve par le cabinet Mazars.

Enfin, la Caisse des Dépôts, en sa qualité de gestionnaire sous mandat de l'Ircantec est amenée à recueillir des données à caractère personnel d'affiliés, pensionnés, allocataires, bénéficiaires et éventuels ayants-droit. La Caisse des Dépôts met en œuvre des procédures et des outils informatiques pour garantir la protection des données à caractère personnel : les données à caractère personnel sont traitées de manière transparente et sécurisée dans le respect du droit des personnes ; la Caisse des Dépôts est engagée dans une démarche continue de protection des données à caractère personnel en conformité avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) ; la Caisse des Dépôts dispose d'un Délégué à la protection des données personnelles (DPO) déclaré auprès de la CNIL et d'une équipe dédiée à la protection des données à caractère personnel.

LES MISES À JOUR PONCTUELLES

Parallèlement aux procédures de mise à jour des comptes individuels de retraite (CIR) par l'intermédiaire des déclarations individuelles (DI), des actions ponctuelles sont mises en œuvre. C'est notamment le cas pour les demandes de modifications transmises ou effectuées par les employeurs eux-mêmes, ainsi que pour les corrections apportées par le régime dans le cadre des opérations de bouclage (rapprochement entre les cotisations calculées d'après la déclaration individuelle et les cotisations versées). Des mises à jour sont également effectuées lorsque les affiliés actifs du régime demandent à bénéficier d'un entretien information retraite. Enfin, il en va de même lors de la liquidation des droits. En 2018, 235 750 mises à jour ponctuelles ont ainsi été effectuées (dont 58 303 directement par les employeurs sur leur espace personnalisé, contre 250 221 en 2017).

En outre, l'intégration automatique, au titre de l'exercice 2017, de 684 331 périodes de chômage Unedic et de 7 569 périodes de chômage de La Poste en tant qu'employeur auto-assuré a contribué à l'amélioration de la complétude des CIR.

Ces ajustements sont complétés par les échanges inter-régimes relatifs à la validation, dans les régimes de titulaires, de périodes cotisées par des non titulaires, à la reprise des périodes de titulaires sans droits, ou encore à la prise en compte de périodes relatives à des services accomplis antérieurement à l'affiliation au régime.



L'efficacité confirmée du recouvrement

L'Ircantec assure à la fois le paiement des prestations et le recouvrement des cotisations. Sur ce second volet, l'année 2018 se caractérise par un maintien de l'efficacité globale du régime et par la poursuite de la concentration du nombre d'employeurs.

L'ÉVOLUTION DES EMPLOYEURS

Entre 2017 et 2018, le nombre d'employeurs immatriculés a diminué de 1,8%, passant de 59 034 à 57 975. Cette évolution s'inscrit dans un mouvement de baisse continue depuis 2010, date à laquelle le régime comptait 72 935 employeurs déclarants. Elle s'explique par deux principaux facteurs.

D'une part, le régime poursuit ses opérations de fiabilisation des services gestion paie (SGP). D'autre part, la mise en œuvre de la réforme territoriale de 2010 tend à réduire et à mutualiser les échelons de la fonction publique territoriale (à laquelle appartiennent plus de 80% des employeurs actifs inscrits à l'Ircantec).

Sur les 645 nouveaux contrats d'immatriculation enregistrés au cours de l'année 2018, 375 correspondent ainsi à des fusions d'employeurs existants. Cette évolution liée à la baisse du nombre

de régions et du nombre de communes s'est estompée en 2018. L'année 2017 ayant généré 873 nouveaux contrats d'immatriculation issus de fusions. Sur les 57 975 employeurs immatriculés, seuls 54 882 ont versé des cotisations en 2018. Cette différence est due en grande partie aux employeurs versant leurs cotisations par l'intermédiaire des directions régionales des finances publiques.

LE SUIVI DES COTISATIONS

Pour la première fois depuis 2012, le nombre de virements reçus avait diminué en 2017. Cette tendance se confirme en 2018, cette baisse de 1,3% par rapport à 2017 étant la conséquence de la diminution du nombre d'employeurs du fait de la réforme territoriale.

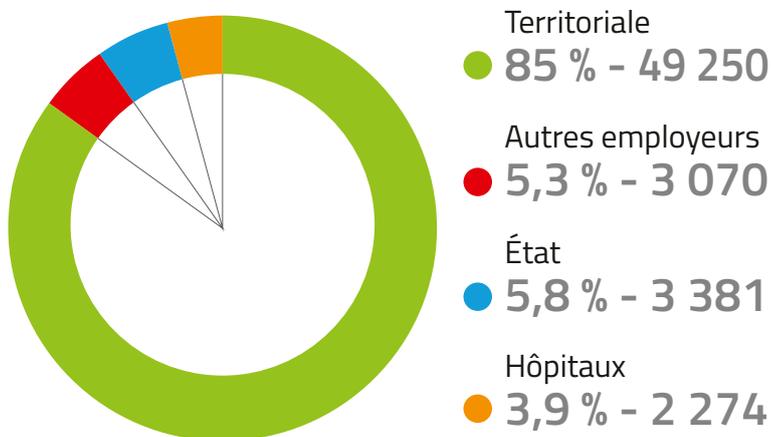
Sur les 944 951 virements reçus, le nombre d'anomalies s'élève à 44 347 (4,7%). L'Ircantec poursuit ses efforts de sensibilisation auprès des employeurs et des comptables publics à ce sujet.

Les 2 600 employeurs « grands contributeurs », qui représentent 83% des cotisations versées, font l'objet d'un suivi mensuel par le régime. Pour les autres employeurs, le suivi des versements de l'exercice se fait dans le cadre du bouclage.

En 2018, le montant des cotisations normales encaissées s'élève à 3 470 millions d'euros, un chiffre en progression de 1,67% par rapport à 2017. La fonction publique hospitalière verse 33,5% de cette somme, soit 1 161 millions d'euros. Elle est suivie par la fonction publique territoriale (27,8%, soit 966 millions d'euros), puis par la fonction publique d'État (21,3%, soit 740 millions d'euros) et par les employeurs d'autres secteurs (17,4%, soit 603 millions d'euros).

La baisse des employeurs de la catégorie « autres » est essentiellement liée au fait que, depuis la fin de la période transitoire de la loi du 20 janvier 2014, la caisse de retraite complémentaire est déterminée en fonction de la nature du contrat de travail et non plus en fonction statut juridique de l'employeur.

Répartition par types de fonction publique des employeurs immatriculés au 31 décembre 2018



Évolution des cotisations par famille d'employeurs (en millions d'euros)

Famille d'employeurs	Total 2018 (M€)	Poids 2018	Total 2017 (M€)	Poids 2017	Évolution en valeur	Évolution en%	Contribution à la hausse globale
État	740	21,3 %	697	20,4 %	43	6,24 %	1,27 %
Hospitalière	1 161	33,5 %	1 124	32,9 %	37	3,27 %	1,08 %
Territoriale	966	27,8 %	966	28,3 %	-1	-0,06 %	-0,02 %
Autres employeurs	603	17,4 %	626	18,3 %	-23	-3,65 %	-0,67 %
TOTAL	3 470	100,0 %	3 413	100,0 %	57	1,67 %	1,67 %

UN TAUX DE BOUCLAGE TRÈS SATISFAISANT

Le bouclage correspond au rapprochement entre les cotisations calculées d'après la déclaration individuelle et les cotisations versées par l'employeur. Au 31 décembre 2018, le taux de bouclage pour l'exercice 2017 s'élève à 99,79 %, un chiffre stable par rapport aux résultats des trois exercices précédents. Ces derniers affichaient déjà des taux supérieurs à l'indicateur COG (99 %) : 99,86 %, 99,83 % et 99,85 % pour, respectivement, les exercices 2014, 2015 et 2016.

En 2018, l'Ircantec a par ailleurs perçu près de 129 millions d'euros au titre des périodes de chômage indemnisées par l'Unedic et 1,8 millions de La Poste pour les ex-postiers sans emplois. L'Ircantec a également encaissé 9,7 millions d'euros versés par l'État au titre de la contribution 2015 et 2016 aux droits à retraite complémentaire des apprentis.

Le bouclage, ajouté aux mises à jour ponctuelles des comptes individuels de retraite (CIR) a donné lieu, en 2018, à l'émission de 12 470 factures auprès de 5 196 employeurs, pour un montant de 14 millions d'euros, soit 0,4 % du montant global des cotisations. Au début de l'année 2019, 84 % des factures émises à ce titre, représentant 77,3 % de la somme, sont réglées.

Par ailleurs, 66 employeurs sont suivis par le service du contentieux, pour un reste à recouvrer de 5 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2018, 4,72 millions d'euros faisant l'objet de procédures contentieuses ont été recouverts, 8 nouveaux dossiers employeurs ont été enregistrés par le contentieux et 7 ont été soldés.

Un travail collaboratif avec le Service des retraites de l'état (SRE) a permis la régularisation de dettes et créances de la fonction publique d'État.

Évolution de la répartition des employeurs

	État	Hôpitaux	Territoriale	Autres employeurs	TOTAL
Fin 2018	3 381	2 274	49 250	3 070	57 975
Fin 2017	3 350	2 301	50 101	3 282	59 034
Fin 2016	3 407	2 340	51 890	3 494	61 131
Fin 2015	4 270	2 369	53 482	3 557	63 678
Fin 2014	6 077	2 405	54 089	3 680	66 251
Fin 2013	7 782	2 425	54 869	3 764	68 840
Évol 18/17 en nb	31	-27	-851	-212	-1 059
Évol 18/17 en %	0,9 %	- 1,2 %	- 1,7 %	- 6,5 %	- 1,8 %

Une gestion au service des affiliés

Comme l'année précédente, 2018 a été une nouvelle année de forte activité dans un contexte d'augmentation continue des flux de demandes de retraite.

L'augmentation des flux constatée en 2017 se poursuit en 2018, avec 217 750 demandes de retraites reçues, soit 3% en plus qu'en 2017. Pour rappel, une augmentation de 40% du flux de demandes est attendue sur la période 2016-2020. Concernant la liquidation des droits, 202 332 dossiers ont été liquidés en 2018, soit une volumétrie quasiment identique à l'année précédente.

Le stock est resté maîtrisé jusqu'au mois d'octobre ; puis a augmenté sur les deux derniers mois de l'année en raison d'une remontée significative des flux CICAS et des demandes en lignes (site SARA). L'augmentation des demandes de retraites par internet montre l'attente des clients pour utiliser ce type de service. La Demande Unique de Retraite multi-régime sera mis en œuvre à compter de mars 2019.

Concernant le respect des délais, 96% des dossiers à périodicité mensuelles ont été traités en moins de 60 jours, conformément à l'objectif de 90%, fixé par la COG.

AMÉLIORATION PERMANENTE DE LA QUALITÉ

La mise en place de la nouvelle application de liquidation Ircantec fin 2016 a permis, par son mécanisme de détection d'alerte, d'améliorer la qualité et les délais de traitement des dossiers de retraite.

Le bon niveau de qualité en lien avec le réseau CICAS instauré en 2017 a été maintenu en 2018. En effet, les actions entreprises précédemment pour améliorer la qualité des dossiers, tel que les fiches de bonnes pratiques sur les points d'attention et d'anomalies, continuent de produire de bons résultats.



ARNAUD CARTRON
DIRECTEUR DE LA GESTION

Les effets de la nouvelle application de gestion des demandes de retraites mise en production fin 2016, se confirment : si le nombre de liquidation produit est quasi-stable, la productivité est en augmentation de près de 10% et les délais de traitement sont encore en nette amélioration, avec un délai moyen de traitement toutes échéances confondues de 29,1 jours (contre 36 jours en 2017).

2018 a été consacrée à la préparation de la mise en œuvre de la demande unique inter-régimes de retraite en ligne et au déploiement de nouveaux services en lignes pour les assurés de l'Ircantec (réédition des titres de retraite, mise à jour des coordonnées bancaires, suivi en ligne du traitement des demandes de retraite) en lien avec l'objectif de rendre les affiliés du régime plus autonomes.

L'année a également été consacrée à la mise en œuvre du prélèvement de l'impôt à la source pour les retraités du régime, et à la reprise des travaux de

mise en place du Répertoire de gestion des carrières uniques impulsés par le GIP Union retraite dans un contexte particulier de réforme des retraites.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur des retraités les plus fragiles, et conformément à ses valeurs, l'Ircantec a expérimenté en 2018, en partenariat avec l'ANAH, un programme de lutte contre la précarité énergétique des retraités qu'elle a d'ailleurs souhaité élargir rapidement à l'ensemble du territoire national. Elle a par ailleurs poursuivi sa stratégie de partenariat en faveur du « bien vieillir » en conventionnant avec la quasi-totalité des inter-régimes régionaux. Le régime s'est également mobilisé à l'automne en faveur des victimes des inondations dans l'Aude, du Tarn et de l'Hérault, en proposant une aide exceptionnelle d'urgence qui a in fine bénéficié à 315 retraités pour un total de 333 000 €.

ASSURER LA CONTINUITÉ DES RESSOURCES DES ALLOCATAIRES

L'Ircantec porte une attention toute particulière aux demandes de pension de réversion, déposées à la suite du décès d'allocataires du régime. En la matière, son objectif est de contribuer au maintien des ressources des ayants droit. En 2018, plus de 98 % des 17 093 dossiers de réversion ont ainsi été réalisés dans un délai inférieur à trente jours.

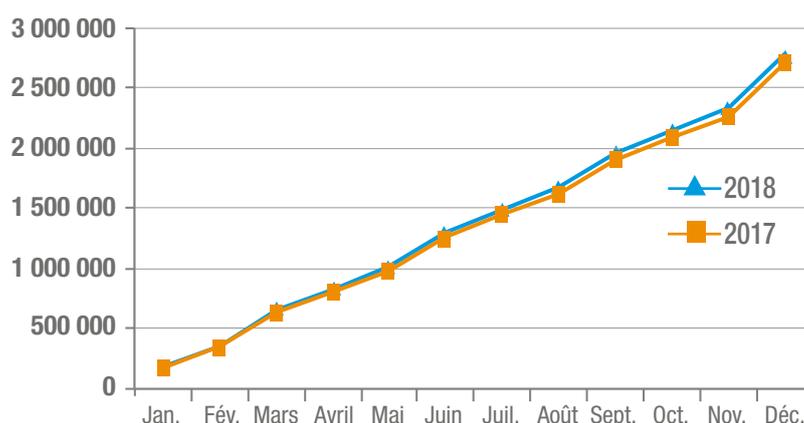
DES PROFILS D'ALLOCATAIRES DIVERS

En raison du périmètre étendu de l'Ircantec, qui va des contractuels de la fonction publique aux praticiens hospitaliers, en passant par les élus locaux, les allocataires du régime présentent un certain nombre de particularités. Ainsi, leur durée de carrière moyenne au sein du régime n'est que de 9 ans et 10 mois. Près des deux tiers d'entre eux ont cotisé moins de 10 ans, tandis que 5 % totalisent plus de trente ans de service. Ces disparités se retrouvent dans la répartition du montant des retraites. En 2014, le nombre moyen de points est ainsi de 2 812, mais la moitié des allocataires totalisent moins de 909 points et perçoivent 8 % des sommes versées par le régime. À l'opposé, les retraités du dernier décile (plus de 4 970 points) perçoivent 62 % des allocations.

PAIEMENTS : UN RESPECT DES ÉCHÉANCES CRUCIAL

En raison de l'augmentation du nombre de ses allocataires, l'Ircantec a fait face à une augmentation de 1,5 % du nombre de paiements de pensions, qui a atteint 9 997 700 en 2018. Au total, 2 786 millions d'euros ont été ainsi versés, soit un chiffre en progression de 2,9 % par rapport à 2017. Le taux de retours de paiements est faible et s'élève à 0,08 %, reflétant ainsi la qualité de la mise à jour des comptes des pensionnés du régime. Les demandes de changement de coordonnées bancaires et postales se sont chiffrées à plus de 45 000 en 2018. La rigueur du régime dans ce domaine lui a permis de respecter toutes ses échéances de paiement.

Montants nets cumulés des retraites versées en 2017/2018 (en millions d'euros)



Aux côtés des retraités les plus fragiles

L'action sociale soutient les retraités les plus fragiles et les plus modestes. 2018 a été une année riche en développement de nouveaux partenariats avec les inter-régimes régionaux. C'est aussi l'année de l'expérimentation de l'aide à la rénovation énergétique du logement en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

LES AIDES INDIVIDUELLES

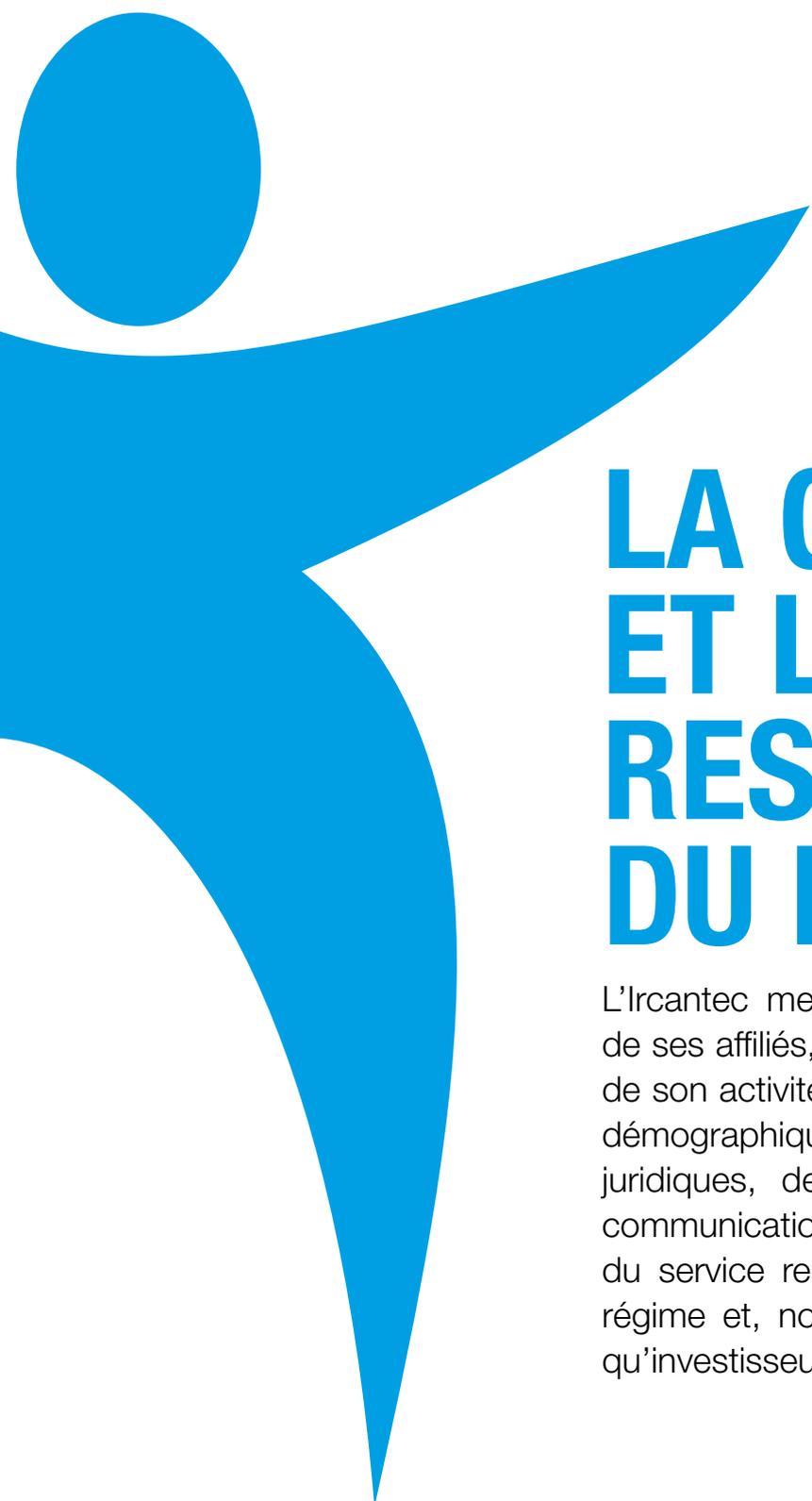
Toile de fond de la politique d'action sociale de l'Ircantec, les aides individuelles ont pour objectif de favoriser le « Bien vieillir » ou le « Vieillir Bien », de prévenir la perte d'autonomie et d'encourager le lien social. Accordées sous conditions d'affiliation au régime et de ressources, elles contribuent au financement de dispositifs d'accompagnement au maintien à domicile tels que la téléassistance, les services d'aide à la personne ou aux difficultés passagères de la vie (financement de prothèses, d'équipements ménagers, amélioration du logement, factures d'énergie). En 2018, 24 012 aides ont été accordées pour un montant global de 10,4 millions d'euros. 82% d'entre elles ont été attribuées aux ménages aux revenus les plus modestes (tranches 1 à 5 du barème de ressources Ircantec), dont quasiment 50% pour les personnes situées dans les trois premières tranches (ressources annuelles inférieures à 19 564 € pour un couple et à 11 655 € pour une personne seule). L'aide énergie est l'aide la plus sollicitée et représente 39,3% du budget des aides individuelles. Elle est suivie par les aides services à la personne, prothèses, amélioration du logement et équipement ménager.

Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion, l'Ircantec s'est engagée à traiter 90% des dossiers de demande d'aide en moins de trente jours, engagement largement respecté en 2018, avec un taux effectif de 98,16%. Les services en ligne mis en place progressivement en 2016 et 2017 connaissent une fréquentation en constante progression. Ainsi, les demandes de formulaires en ligne ont connu une croissance de près de 48% entre 2016 et 2018. En 2018, le suivi des demandes d'aide a été sollicité plus de 36 000 fois et on note plus de 8 000 consultations de l'historique des demandes.

MOBILISATION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE D'URGENCE : INONDATIONS DANS L'AUDE, LE TARN ET L'HÉRAULT

Suite aux dégâts survenus début octobre à l'occasion de fortes pluies causant d'importantes inondations dans l'Aude, une partie du Tarn et de l'Hérault, les administrateurs ont mobilisé une aide exceptionnelle d'urgence dès la mi-octobre, à l'image de ce qui avait été proposé en 2017 suite aux tempêtes Irma et Maria dans les Antilles.

Plus de 2 000 courriers ont été adressés aux retraités de l'Aude éligibles aux aides Ircantec dans un premier temps pour les informer de la mesure. L'information sur la mise en œuvre de cette aide a été diffusée aux communes concernées par l'état de catastrophe naturelle dans le Tarn et l'Hérault par un courrier adressé à l'AMF (Association des Maires de France). Cette aide a bénéficié à 315 retraités pour un total de 333 000 €.



LA GESTION ET LES RESSOURCES DU RÉGIME

L'Ircantec met ses ressources internes au service de ses affiliés, afin d'accompagner la modernisation de son activité. Les unités en charge des prévisions démographiques et financières, des questions juridiques, des systèmes d'information et de la communication œuvrent à l'efficacité et à la qualité du service rendu, dans le respect des valeurs du régime et, notamment, de ses obligations en tant qu'investisseur socialement responsable.

Une gouvernance renforcée

La réforme des retraites de 2008 a modifié la gouvernance de l'Ircantec en faisant évoluer notamment, la composition de son Conseil d'administration. Elle a surtout ouvert la voie au renforcement du rôle de cette instance qui a, depuis cette année, la responsabilité de fixer les paramètres du régime et de garantir le respect des règles de solvabilité.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'arrêté du 12 octobre 2015 modifiant celui du 30 décembre 1970, relatif aux modalités de fonctionnement du régime, a fait évoluer l'attribution des sièges des représentants des personnels assujettis au régime au sein du Conseil d'administration, suite aux élections professionnelles dans la fonction publique du 4 décembre 2014, a supprimé la condition d'assujettissement à l'Ircantec pour être administrateur du régime, a modifié les conditions de mandature (2 renouvellements maximum, durée de quatre ans pour la présidence et vice-présidence avec règle d'alternance entre les collèges à l'issue des 4 années) et d'autres dispositions de fonctionnement de la gouvernance du fonds.

Depuis le Conseil d'administration du 18 décembre 2015 d'installation de la mandature, ont été élus président, Jean-Pierre Costes (représentant le collège des bénéficiaires), vice-président, Dominique Lévêque (représentant le collège des employeurs), les présidents de commissions (Laurence Gérard, Patrick Dumée, Gilles Frostin et François Mourgues). Afin que les administrateurs du Conseil d'administration et notamment les membres du Bureau, des commissions, et tout nouvel administrateur nommé en cours de mandature, puissent prendre très rapidement possession de leurs pleins pouvoirs, un plan de formation spécifique est diligenté depuis 2016 :

- sur les spécificités de la réglementation du régime ;
- sur l'impact des différentes réformes des retraites ;
- sur la modélisation des projections d'équilibre du régime sur le long terme ;
- sur la politique de placement financier de ses réserves (diversification du portefeuille) ;
- sur sa politique de vote pour répondre aux critères que l'Institution s'est fixée dans sa charte d'investissement socialement responsable ;

- sur la comptabilité (application du plan comptable unifié des organismes de sécurité sociale).

Par ailleurs, le Conseil d'administration a conduit plusieurs événements de communication en 2018, qui sont explicités ultérieurement.

RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS

Lors des réunions du Conseil d'administration, 65 délibérations ont été votées, dont certaines sont particulièrement marquantes dans la vie du régime. En effet, aux côtés de celles relatives à l'approbation des comptes 2017, des rapports réglementaires 2017, de son plan de communication, à l'attribution de marchés dans le cadre de sa politique de placement des réserves, six délibérations importantes sont à souligner :

- Celle concernant l'approbation du projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 décembre 1970 relatif aux modalités de fonctionnement du régime de retraites complémentaire des assurances sociales, institué par le décret du 23 décembre 1970, faisant évoluer des règles de gouvernance de l'institution ;
- Celle relative au déménagement du siège social de l'Institution, avenue de Choisy – Paris 13^e ;
- Celle relative à la sélection d'un actuaire indépendant dans l'optique du réexamen du plan quadriennal en 2019 ;
- Celle statuant sur l'exclusion de valeurs du portefeuille financier exposées aux énergies fossiles ;
- Celle portant sur le renouvellement des partenariats inter-régimes et France Alzheimer dans le cadre de son action sociale ;
- Celle permettant la création d'une chaîne YouTube et d'un compte Twitter pour la communication du régime

Au cours de l'année, les différentes instances – Conseil d'administration, Bureau, Commission des comptes et de l'audit, Commission de pilotage technique et financier, Commission de recours amiable, Commission du fonds social, Commission Communication se sont réunies régulièrement (36 séances en 2018, hors commissions consultatives de sélection dans le cadre des marchés publics).

Une année 2018 encadrée par 3 feuilles de route

L'adoption du premier plan quadriennal de l'Ircantec le 27 septembre 2017 et la participation active du régime à la campagne de projections à long terme du Conseil d'Orientation des Retraites témoignent de sa capacité à se projeter dans l'avenir.

UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2017-2020

La troisième convention d'objectifs et de gestion pour le régime, dont les travaux ont débuté en août 2016 et approuvée au Conseil d'administration du 20 décembre 2017 a été signée par l'État, la Caisse des Dépôts (service gestionnaire de l'Ircantec) et l'Ircantec le 22 mars 2018.

Elle définit pour 4 ans les principaux objectifs, actions et projets à conduire pour la gestion administrative et financière du régime, dans le respect de la trajectoire financière pluriannuelle adoptée. Afin d'en assurer son respect, elle est encadrée par une trentaine d'indicateurs, suivis régulièrement dans les instances de l'institution.

LE RÉEXAMEN DU PREMIER PLAN QUADRIENNAL À MI-PARCOURS POUR L'IRCANTEC

Conformément au décret du 23 décembre 1970 créant l'Ircantec, le Conseil d'administration a en charge le pilotage du régime à long terme. Il prévoit, dans un plan quadriennal, sur la base des travaux préparatoires de la commission de pilotage technique et financier, les conditions de réalisation de l'équilibre de long terme du régime. À ce titre, il détermine les règles d'évolution de la valeur du point de retraite et du salaire de référence et en fixe, chaque année, la valeur. Le Conseil d'administration peut également proposer au Gouvernement, une évolution des taux de cotisation sur la période considérée.

L'objectif est notamment de garantir les deux critères de solvabilité introduits par la réforme de l'Ircantec de 2008 et évalués à la date de sortie de chaque plan quadriennal (soit en 2021) : d'une part, disposer à l'horizon de 20 ans d'un montant de réserves égal, au minimum, à une année et demie de prestations évaluées à cette date (soit en 2041) ; d'autre part, assurer le paiement des pensions sur une durée de 30 ans par les cotisations futures et les réserves du régime (soit jusqu'en 2051).

La commission de pilotage technique et financier, émanation du Conseil d'administration, accompagnée par les services de la Caisse des Dépôts et d'un cabinet d'actuaire indépendant a produit son premier plan quadriennal.

Au regard du contexte actuel marqué par l'annonce d'une réforme du système de retraite et dans l'attente d'orientations plus précises, le Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 27 septembre 2017 de maintenir à son niveau actuel le rendement du régime et de ne pas proposer de nouvelle évolution des taux de cotisation, ni du taux d'appel. Attentif aux réformes à venir et à leurs conséquences sur la solvabilité du régime, il réexaminera les conséquences éventuelles des réformes, au plus tard avant la fin de 2019.

Les travaux ont été conduits en 2018 (ajustements du modèle de projection, du rapport technique, sélection d'un nouveau cabinet d'actuaire indépendant) pour préparer ce réexamen en 2019.

LA FEUILLE DE ROUTE DES PLACEMENTS FINANCIERS 2016-2020

La déclinaison en 2018 de la feuille de route des investissements financiers, votée au Conseil d'administration du 5 avril 2016, s'est concrétisée par l'évolution des règles de vote, l'évolution de la politique de placements conformément à la stratégie d'allocations d'actifs définie fin 2016, le renouvellement d'un certain nombre de mandats auprès de sociétés de gestion financière. Le Conseil d'administration du 26 septembre 2018 a approuvé la méthode et le calendrier pour faire évoluer les investissements de ses valeurs dans des entreprises liées aux énergies fossiles.



ANNIE GAUDRY-LASTERE
DIRECTRICE DE LA GOUVERNANCE

La mandature installée lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2015 a renouvelé les trois quarts des membres du Conseil d'administration. Pour leur permettre d'enrichir leurs compétences réglementaires, techniques, financière et de capitaliser leurs acquis pour assurer leur mission et leurs prises de décision, un plan de formation approfondi sur le pilotage du régime a été mis en œuvre, ainsi qu'un accompagnement permanent du service gestionnaire Caisse des Dépôts.

L'implication du régime dans le GIP Union Retraite et le pilotage des projets inter-régimes de la place, a été de nouveau particulièrement importante sur l'année 2018.

L'année 2018 aura vu l'aboutissement, après une négociation de près de 18 mois, au travers de sa signature le 22 mars 2018 de la troisième convention d'objectifs et de gestion de l'Ircantec, couvrant ainsi la période 2017-2020.

L'année 2018 a été une année particulièrement dense en termes de dossiers ayant un impact sur la gouvernance du régime.

Sécuriser le cadre juridique

En 2018, le service juridique a poursuivi la défense des intérêts du régime en assurant le conseil juridique ainsi que le traitement des recours et des contentieux

LE CONSEIL JURIDIQUE

En 2018, l'unité chargée de la réglementation a traité 922 saisines (courriers, courriels, demandes d'études...) en provenance des services de gestion et des clients externes, ce qui représente une centaine de questions de moins qu'en 2017 (1 036 saisines avaient été reçues).

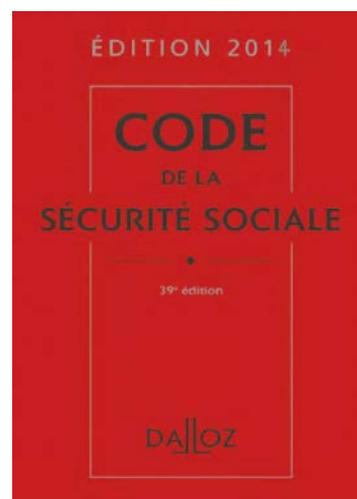
Cette baisse de volumétrie s'explique en grande partie par le changement de critère d'affiliation. En effet, force est de constater que depuis la clarification du critère d'affiliation par la loi n°2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite, le service juridique est moins sollicité sur le champ d'application de l'Ircantec, et ce d'autant que la période transitoire prévue par ladite loi est désormais achevée (depuis le 31 décembre 2016).

On notera à ce titre que le dernier dossier non encore réglé sur cette thématique en 2018, à savoir la question de l'affiliation des agents non titulaires des chambres de commerce et d'industrie (CCI) a été résolu définitivement par l'éclairage donné par les ministères de tutelles de l'Ircantec au moyen d'un courrier en date du 12 septembre 2018 et qui précisait expressément que les agents non titulaires des CCI devaient être affiliés à l'Agirc-Arrco.

L'autre levier qui a contribué à réduire les questionnements juridiques a été la publication en mars et décembre 2018 de textes mettant à jour le décret et l'arrêté fondateurs du régime. Ce travail mené par le service gestionnaire en lien avec les ministères de tutelle du régime a en effet permis de mettre en conformité le décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 et l'arrêté du 30 décembre 1970 avec les dispositions de la loi n°2014-40 du 20 janvier 2014 citée supra relatives au critère d'affiliation, aux nouvelles modalités de calcul de la retraite progressive, à l'entrée en vigueur de déclaration sociale nominative et à la retraite anticipée à taux plein au titre du compte pénibilité...

En revanche, le service juridique a été fortement mobilisé en 2018 sur le prélèvement à la source qui devait être effectif dès le début de l'année 2019 ainsi que sur la question des prélèvements sociaux. Du fait des changements successifs, au début de l'année 2018, du taux de cotisation d'assurance maladie des allocataires résidant à l'étranger, ainsi qu'en raison des évolutions apportées par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 et la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales qui ont respectivement modifié les règles d'assujettissement à la CSG et instauré un nouveau taux de cette contribution à 6,6%, le service juridique a eu une activité dense dans l'accompagnement des gestionnaires dans la mise en œuvre de ces novations.

Enfin, on relèvera que le service juridique a mené fin 2018 avec le ministère de la Justice un nouveau travail de conventionnement afin de poursuivre la régularisation de l'affiliation des collaborateurs occasionnels du ministère de la justice.



LES RECOURS AMIABLES

La Commission de recours amiable du Conseil d'administration s'est réunie à 5 reprises en 2018 et a examiné 443 recours (contre 374 en 2017).

Ceci marque une hausse de 18% par rapport au nombre de recours amiables reçus en 2017. Pour mémoire, les recours avaient déjà, sur les exercices précédents, augmenté très fortement (+ 282 % entre 2009 et 2018).

Même si le nombre de recours reste important, il doit être relativisé par rapport au nombre total de liquidations effectuées chaque année par les services (204 271 retraites liquidées en 2017).

Les recours formulés portent principalement, comme les années précédentes, sur la date d'entrée en jouissance arrêtée par le service gestionnaire (33% des recours). On relèvera que les dossiers de titulaires sans droit représentent 12% des recours en 2018, ce qui en fait la 2^e thématique la plus traitée par la commission.

En revanche, les recours concernant des demandes d'abandon de sommes trop versées continuent à s'estomper (35 en 2018 contre 62 en 2017 et 87 en 2016) En effet, la mise en place de rapprochements avec les fichiers informatiques de la direction générale des finances publiques (DGFIP) permet désormais des contrôles plus réguliers et le stock a été « apuré » en 2016 et 2017.

LE CONTENTIEUX

Au total, 71 décisions de justice concernant le régime ont été enregistrées en 2018, dont 67 se sont révélées favorables. Si les actions de l'unité contentieuse ont conduit à engager environ 76 000 € de dépenses (frais d'avocats et de recherches), elles ont permis de recouvrer 423 053 € au titre du recouvrement de l'indu et 4 718 573 € au titre du recouvrement employeur. Elles ont également permis de contraindre 33 employeurs récalcitrants à satisfaire à leur obligation d'expédier à l'Ircantec leur déclaration individuelle.

Enfin, le contexte économique difficile explique le niveau toujours important des actes liés aux dossiers de surendettement, soit 349 traitements en 2018.



Transformation de la relation numérique avec les affiliés

En lien avec les projets de l'inter-régimes, de nouveaux services informatiques ont été proposés aux assurés en 2018 afin de répondre à une gestion plus moderne et agile

- Sur le portail assuré, de nouveaux services en ligne ont été mis à disposition : changement de RIB, suivi du traitement des demandes de retraite, consultation et d'impression du titre de retraite, choix des canaux de contact, tableau de bord utilisateur ;
- Mise à disposition des bulletins de paiement sous le portail assuré ;
- Dématérialisation d'une partie de la campagne systématique du Droit à l'Information.

La Direction des Systèmes d'Information a conduit en 2018 de nombreux chantiers structurants pour l'avenir du système de retraites aux côtés du GIP Union Retraite et du GIP MDS :

- Mise en place du prélèvement à la source ;
- Adaptation des traitements aux nouvelles données de déclaration de la Fonction Publique avec une gestion en parallèle des formats de déclaration DSN et DADS ;
- Adaptation des traitements au nouveau service de demande de retraite unique qui sera proposé par l'inter-régime en mars 2019 ;

- Évolutions du Simulateur Inter-Régime M@rel, du service de régularisation de carrières avec la possibilité de téléverser des pièces justificatives sur le portail commun inter-régime (PCI) ;
- Participation aux travaux de l'EESSI (Échange Électronique d'Information sur la Sécurité Sociale).

Tout en maintenant son système informatique à l'état de l'art et en refondant les processus métier :

- Remplacement de l'application de gestion des prêts sociaux (Alis remplacé par Gpret) ;
- Intégration progressive de nouveaux courriers dans l'application de gestion des correspondances ;
- Amélioration du référentiel client permettant de mieux gérer les services, les correspondants, les contacts et les coordonnées médiatiques des personnes morales (projet COMEDI) ;
- Mise à disposition d'une synthèse employeur sous l'Espace de Travail Gestionnaire ;
- Démarrage des travaux de refonte de l'application de gestion des capitaux décès ;
- Amélioration du suivi des demandes de rectifications de carrières saisies par le client sur le portail commun inter-régime ;
- Ajout de fonctionnalités dans l'application de liquidation tel que le contrôle externe de carrière pour aider le gestionnaire dans l'analyse des demandes de retraite ;
- Intégration des évolutions réglementaire sur les cotisations sociales ;
- Expérimentation sur l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans le processus de liquidation Ircantec ;
- Mise en conformité du système d'information et des traitements avec le RGPD.



DES CHANTIERS POUR DEMAIN

2019 verra l'achèvement de la migration des courriers dans la nouvelle application de gestion des correspondances, la mise à disposition de nouveaux services en ligne (intégration des tutoriels et vidéos, consultation et réception de documents, demande de rendez-vous en ligne et web call back, affichages des incidents de paiement et opposition sur paiements, accrochage des services inter-régimes avec l'espace personnel SARA : demande de rectification carrière, affichage chronologique de la carrière, simulateur M@rel, demande de retraite unique, estimation individuelle globale électronique, attestation de paiement, montant à déclarer, mutualisation des contrôles d'existence), la refonte de l'application de traitement des capitaux décès, le développement du BigData, le déploiement de nouveaux postes de travail pour les gestionnaires.

L'Ircantec continuera d'adapter son système d'information aux projets réglementaire, de l'Union Retraite ou du GIP MDS :

- Demande unique de réversion en ligne inter-régime ;
- Accrochage avec le GIP MDS pour les données de la fonction publique en vue d'un démarrage début 2020 ;
- Mutualisation des contrôles d'existence destinée à simplifier et rationaliser les contrôles d'existence des titulaires de pensions et d'avantages vieillesse résidents hors de France ;
- Travaux d'intégration de l'Ircantec dans le Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU) ;
- La mise en production du projet EESSI (Échange Électronique d'Information sur la Sécurité Sociale)
- Échange Inter-régime de Cotisants ;
- Accrochage du système d'information à la Base Ressources Mensuelles ;
- Intégration de la nouvelle norme NEOREAU pour les échanges ;
- Intégration des appels au Webservice FICOBA pour la vérification des Coordonnées bancaires.



Rencontrer, informer, expliquer, mobiliser

En 2018, au travers d'une communication innovante et responsable, l'Ircantec poursuit son positionnement d'acteur de référence de l'Investissement socialement responsable (ISR) tout en assurant sa mission d'accompagnement des affiliés et employeurs dans la compréhension de leurs droits et les démarches relatives à leur future retraite

La publication et l'envoi du Point sur l'i, lettre d'information dématérialisée à l'intention des décideurs, se sont poursuivis en 2018. Avec un taux d'ouverture de plus de 20 %, elle est une source d'information appréciée. Egalement disponible sur le site internet, elle propose des articles sur la vie du régime, l'actualité du monde de la retraite, et le GIP Union Retraite.

UNE COMMUNICATION MULTI-SUPPORT

En 2018, le site internet de l'Institution a poursuivi son développement, celui-ci offre une information ciblée à chacune des parties prenantes de l'Institution permettant de valoriser les différentes actions mises en place.

Le dispositif pluri média des Nouvelles de l'Ircantec, à destination des retraités et futurs retraités a quant à lui confirmé son succès. Cette offre disponible sur tous supports (print et numérique) permet de toucher un large public de retraités.

Principal outil de communication institutionnelle et reflet de l'activité, le rapport annuel de l'Ircantec, disponible sur le site internet, reprend les actions phares du régime en faveur de l'environnement, et vise à renforcer la notoriété du régime auprès des institutionnels. L'Institution publie également son « Bilan actions climat et ESG 2018 ». Celui-ci présente les actions menées en faveur du climat ainsi que la démarche d'investisseur responsable du régime prenant en compte les critères ESG.

Le développement des supports au format vidéo s'est également poursuivi. Fin 2018, l'Ircantec a ouvert sa chaîne YouTube proposant tutoriels, actualités et vidéos pratiques simplifiant les démarches des différents publics de l'Institution.

UN ÉVÈNEMENTIEL CIBLÉ

Dans le cadre de sa communication à destination de ses affiliés, l'Ircantec a participé à plusieurs événements nationaux comme le Salon des maires et des Collectivités Locales avec une présence renforcée auprès des élus locaux au sein d'un stand écoconçu en partenariat avec l'Atelier Emmaüs en lien avec ses valeurs d'investisseur responsable.

L'Institution a également renforcé ses relations avec la presse en organisant de deux petits déjeuners. Le premier ayant pour thème « La nouvelle COG/ désinvestissement de l'industrie du tabac » et le second portant sur les résultats financier de l'année 2017 et la publication des rapports d'activité 2017 et Bilan action climat et ESG 2017.

La mise en avant de la politique ISR de l'Institution et le financement de la TEE s'est poursuivie auprès du public des institutionnels avec l'organisation d'un événement regroupant plus de 130 participants dans le cadre de la semaine de la finance responsable avec pour thème « l'engagement actionnarial, une alternative au désinvestissement ». L'Ircantec confirme ainsi son positionnement pionnier et engagé dans ce domaine et fait dorénavant figure d'acteur de référence.



ISABELLE VERGEAT ACHAINTE RESPONSABLE DU SERVICE COMMUNICATION

En 2018 l'Ircantec a poursuivi le développement de sa communication multicanale à destination de l'ensemble de ses publics. Au travers d'un événementiel ciblé et de relations presses efficaces, l'Institution a mis en valeur ses réussites d'investisseur socialement responsable, d'actionnaire actif et d'acteur concerné par le changement climatique. L'Institution a également poursuivi sa communication auprès de ses publics d'affiliés, de cotisants et de retraités en proposant des accès rapides et performants aux informations pratiques du régime et aux conseils pour bien vivre sa retraite.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

ircantec LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE PUBLIQUE

le Point sur l'i
La lettre d'information aux décideurs

novembre 2019 n°20

à propos  **à la une**

L'édito de Jean-Pierre Costes
Solidarité : du concept
Pour Ircantec, la solidarité intergénérationnelle est en quelque sorte un « enjeu cœur » et le régime s'attache à lui donner une traduction concrète, telle que les financements de ces dernières années illustrent : face aux incertitudes intertemporelles qui ont touché l'Acde, notre Conseil d'administration a mis en place un soutien financier exceptionnel afin d'aider les retraités de l'industrie, jugés à son action sociale, à affronter ces maux.

Organisé dans le cadre de la Semaine de la France responsable, notre rencontre annuelle a été renforcée par la participation de visiteurs de différents pays, ce qui nous permettrait un échange important à notre vision d'investisseur responsable, attaché à préserver le capital environnemental, humain et financier.

Enfin, nous ne pouvons que nous réjouir de la mention faite par le Conseil d'orientation sur les retraites, dans son dossier sur les « Engagements », relative au détail du système de retraite à long terme, soulignant la gestion responsable de l'Ircantec, dont les réserves de précaution démontrent le double engagement de pérennité et de solvabilité.

Jean-Pierre Costes
Président du Conseil d'administration

Les retraités et les retraites : quelle cartographie en 2016 ?
Éditée par la Drees, l'édition 2018 de l'enquête « Les retraités et les retraites » est parue en mai dernier. Cet ouvrage complet de plus de deux cent cinquante pages dresse un panorama précis de la retraite en France. Tous les acteurs du secteur sont évoqués, écrit Ircantec.

Complément de multiples enquêtes statistiques menées auprès d'organismes de gestion de régimes de retraite, obligatoires ou facultatifs, l'enquête annuelle de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) fait référence sur la scène nationale. Son édition 2018, rassemblant les résultats pour 2016 et les années précédentes, ne fait pas exception, décrivant la population des retraités, les conditions de départ à la retraite, le montant des pensions...

Des données à retenir
L'ouvrage nous indique que, fin 2016, 56,1 millions de personnes sont retraitées de droit direct, un chiffre en hausse de 0,9 % sur l'année. Parmi ces retraités de droit direct, la part des femmes continue d'augmenter, passant de 50,8 % en 2004 à 52 % en 2016. À noter par ailleurs, que 13,2 millions de retraités de droit direct résident, en 2016, sous le régime de base de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et 11,3 millions dans un régime complémentaire de l'Anco. Plus globalement, un tiers des retraités perçoit des pensions de plusieurs régimes de base ou complémentaires. Et, comme évoqué dans le Point sur l'i 10, l'âge de départ moyen à la retraite est toujours plus tardif : en 2016, l'âge moyen de départ à la retraite s'élevait ainsi à 61,8 ans, soit plus 1 an et 4 mois depuis 2010. Logiquement, le taux de retraités à 60 ans est donc en baisse sensible : il est passé de 64 % en 2010 à 30 % en 2016.

Montant des pensions et cumul emploi-retraite
Fin 2016, la pension moyenne des retraités de droit direct s'élevait en moyenne à 1 360 euros, en hausse de 0,4 % par rapport à 2015. Les femmes perçoivent en 2016 une pension d'un montant inférieur de 36,8 % à celle des hommes, l'écart étant toutefois ramené à 24,9 % si l'on tient compte de la pension de réversion et de la majoration pour enfants. Toujours en 2016, et selon l'enquête Emploi de l'Insee, 2,3 % des retraités de 55 ans et plus résident en France exercent une profession, plus de 40 % ayant le statut de cadre ou d'intermittent.

Le cas particulier de l'Ircantec
Bien évidemment, l'enquête annuelle de la Drees évoque à de nombreuses reprises l'Ircantec. L'étude indique ainsi qu'au 31 décembre 2016, près de 2 millions de retraités sont liés au régime (1 980 000 exactement), dont 80 000 nouveaux retraités (soit 80 000 en 2016 et 40 % d'hommes). Par ailleurs, en euros constants, la pension de retraite a diminué de 0,6 % entre 2015 et 2016, ce qui correspond à l'évolution constatée dans l'ensemble des régimes.

ircantec La retraite complémentaire publique

Lecture pour dyslexique AV AV

VOTRE ESPACE PERSONNEL | Recherche une agencement

NOUS CONNAÎTRE | COMPRENDRE | PRÉPARER SA RETRAITE | DÉMARCHES | ÊTRE À LA RETRAITE

Alerte Phishing - Réception de courriels frauduleux

ACTIF | **RETRAITÉ** | **EMPLOYEUR**

Consultation citoyenne, "comment mieux prendre soin de nos aînés"
Le rapport de cette consultation citoyenne est disponible

DÉMARCHES
Préparer sa retraite
En cas de décès

Notre engagement ISR

Consultez la réglementation Ircantec

AGENDA
Du 27 au 29 mai 2019
Salon Paris Healthcare Week, à Paris

ZOOM
Simulation de votre retraite
Changement de coordonnées
Les dates de paiement
Critères d'affiliation

ACTUALITÉS
11 mars 2019
Les Nouvelles de Ircantec : le numéro de février est en ligne
Ce seizième-douzième numéro revient sur l'action sociale de l'Ircantec en s'appuyant sur le bien-être des aînés et le barème des ressources 2019 pour expl...

PUBLICATIONS
Les Nouvelles de l'Ircantec n° 62
Les Nouvelles de l'Ircantec n° 61
Bilan Actions Climat et ESG
Rapport d'activité de l'Ircantec 2017

VALEUR DU POINT
Revalorisation du point retraite de l'Ircantec au 01/01/2019. Il s'élève à :
0,48031€

Liste et contacts des régimes de retraite auxquels vous avez cotisé

Les Nouvelles de l'Ircantec, le magazine web pour bien vivre votre retraite

le Point sur l'i

BIEN VIEILLIR
mode d'emploi en vidéo
Les conseils de retraite et Santé publique France pour aider à bien vieillir

AUTRES ET CONTACTS | NOUS LOCALISER | DOCUMENTATION | RÉGLEMENTATION | PRESSE | SIGNALER UN DÉCÈS

YouTube | Accessibilité | Données personnelles | Mentions légales

Une gestion **Compagnie des Dames**
www.ircantec.fr





LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Régime excédentaire et à la pérennité garantie grâce à la réforme de 2008, l'Ircantec affiche, en 2018, un résultat positif de 832 millions d'euros. Disposant de réserves importantes, le régime s'est engagé dans une politique d'investissement socialement responsable (ISR) innovante et pragmatique, devenant un des acteurs majeurs et reconnus du secteur. La Feuille de route de l'Ircantec, qui structure la politique de placement pour la période 2016-2020, place notamment l'intégration des enjeux climatiques au cœur de sa démarche globale ISR.

L'organisation financière de l'Ircantec

La politique de placement définit les objectifs et les orientations en termes d'univers d'investissement et de risques des placements financiers du régime.

Elle s'applique à l'ensemble des actifs financiers détenus par l'Ircantec : la gestion des réserves à moyen et long terme et la gestion des disponibilités mobilisées pour la trésorerie, à court terme, des opérations de retraite.

Le Conseil d'administration fixe par délibération les orientations générales de la politique de placement. Ces orientations portent notamment sur les objectifs et stratégies de cette politique, l'allocation stratégique des actifs, les éléments de la politique de risque, en particulier la nature des placements autorisés, les règles de dispersion et les critères d'évaluation éventuels des supports.

Le Conseil d'administration valide également la sélection des entreprises assurant la gestion de portefeuille pour compte de tiers.

La Commission de Pilotage Technique et Financier (CPTF) est chargée de la préparation des travaux du Conseil d'administration relatifs à la politique de placement. Pour ce faire, elle instruit les dossiers et les propositions qu'elle soumet au Bureau en vue d'une présentation au Conseil d'administration. Elle est assistée dans ses travaux par la Caisse des Dépôts, chargée des opérations de gestion financière de l'Institution.

La Caisse des Dépôts gère par délégation les actifs de l'Institution. Dans ce cadre, elle élabore les propositions en matière de politique de placement, accompagne les administrateurs dans leur réflexion stratégique et assure la mise en œuvre de la politique de placement dans le respect des orientations générales décidées par le Conseil d'administration.



La politique de placement de l'Ircantec

La première responsabilité de l'Ircantec est de garantir à ses bénéficiaires et ses futurs pensionnés le versement de leur retraite sur le long terme. Ainsi, l'objectif assigné à la politique de placement est de réaliser une performance contribuant à respecter les ratios de solvabilité et de pérennité du régime définis par la réforme de 2008

Dans le cadre d'une politique d'investissement prudente, l'Ircantec a défini trois objectifs :

- Agir au mieux des intérêts à long terme de ses bénéficiaires.
- Optimiser le rendement sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution, le rendement financier n'étant pas le seul objectif poursuivi.
- Préserver la cohérence de cette politique d'investissement avec le respect d'un certain nombre de valeurs collectives qui lui sont propres, et notamment la préservation du capital naturel, humain et financier des futurs retraités.

La politique de placement de l'Ircantec, pour la période 2016-2020, est structurée autour de 4 principes :

1. Optimiser le rendement des investissements sur le long terme, dans la limite des risques acceptés par l'Institution et en cohérence avec sa Charte d'investisseur responsable.

Cette volonté s'articule autour de trois axes que sont la définition d'une allocation stratégique d'actifs au service de la politique d'investissement, la diversification des supports d'investissement et le renforcement du pilotage des portefeuilles.

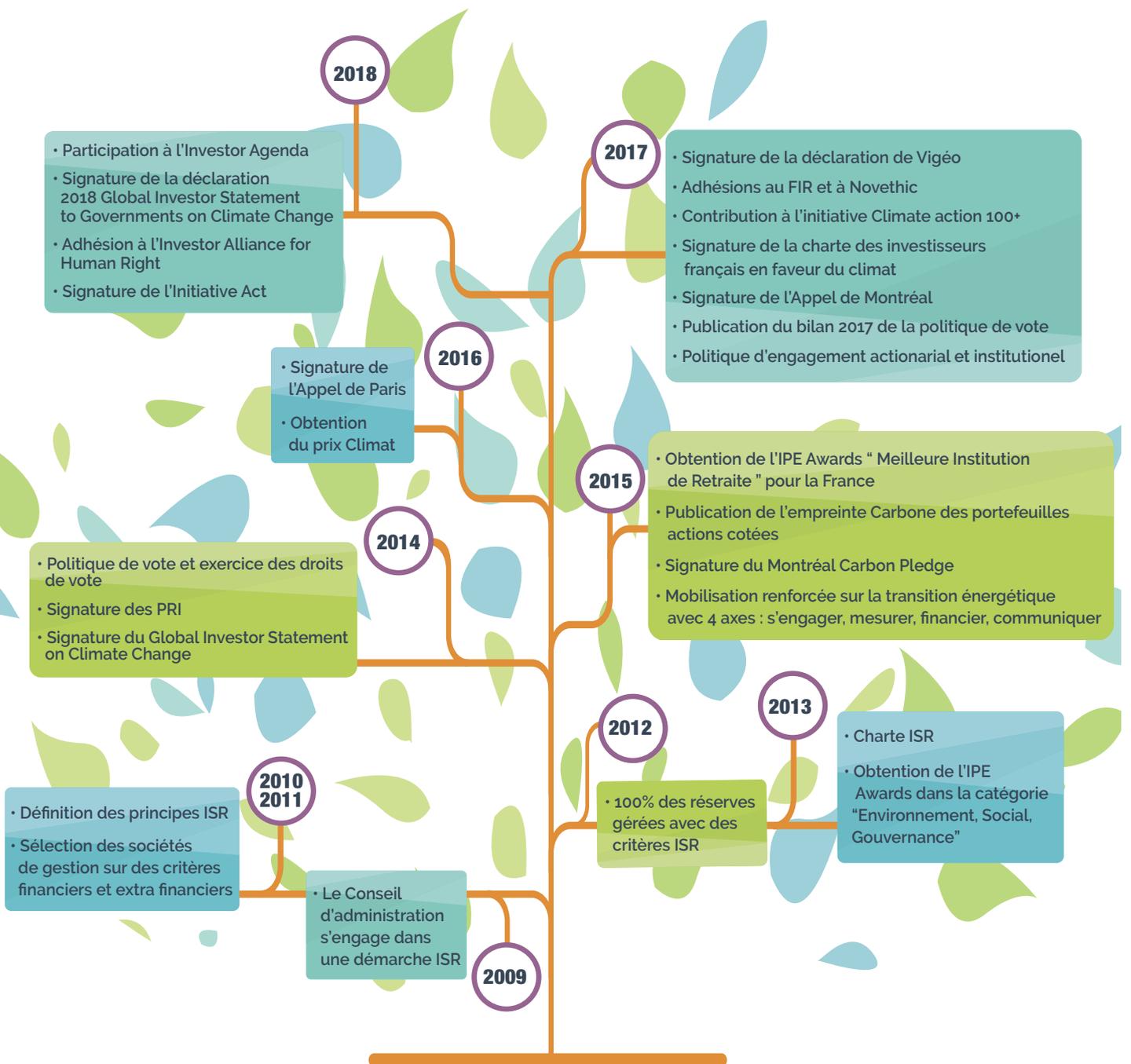
2. Renforcer la démarche d'investisseur responsable. Dans la continuité de la dynamique des années passées, l'Ircantec souhaite poursuivre l'intégration de critères ESG dans toutes les classes d'actifs, renforcer le soutien à l'économie locale et au progrès social et approfondir la démarche d'engagement actionnarial.

3. S'inscrire dans une trajectoire d'investissement compatible avec un scénario 2°C en intégrant l'enjeu climatique dans les placements et en finançant la transition vers une économie bas carbone, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux de limitation du réchauffement climatique.

Cette volonté affirmée du Conseil d'administration s'exprime par son engagement au côté d'autres institutionnels dans des initiatives publiques mais également auprès de ses prestataires financiers pour que les enjeux climatiques soient mieux pris en compte dans l'investissement. Elle trouve également sa traduction dans l'évaluation de l'exposition du portefeuille aux risques climatiques, dans la part des investissements consacrée au financement de la transition énergétique et écologique ainsi qu'au travers de la communication réalisée auprès des affiliés et des différentes parties prenantes sur l'impact de ces enjeux sur le portefeuille de placement de l'Ircantec.

4. Être un investisseur de référence dans le champ de la retraite complémentaire à l'échelle européenne, ouvert à ses pairs et parties prenantes en France et à l'international.





Un investissement en phase avec les valeurs du régime

L'identité de l'Ircantec façonne ses valeurs : le système de retraite par répartition lie entre elles les générations dans un esprit de solidarité et d'équité. Dans un souci de justice entre générations, l'Ircantec se fixe donc comme priorité d'entretenir sur le long terme le capital qui contribuera à la qualité de vie des futurs pensionnés : le capital financier pour le versement des retraites, mais également le capital naturel et humain des générations actuelles et futures.

Afin d'agir au mieux des intérêts de ses bénéficiaires, actuels et futurs, d'optimiser le rendement de ses placements sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution tout en préservant la cohérence de sa politique d'investissement avec le respect de ses valeurs, l'Ircantec s'est inscrit, dès 2009, dans une démarche d'investisseur responsable qui se veut simple, progressive et pragmatique. Signataire des PRI depuis 2014, l'Institution décline de manière active cette initiative et ses 6 principes au travers de trois axes d'activité distincts mais complémentaires :

1. Politique ISR : la prise en compte de critères ESG dans la politique d'Investissement, formalisée par la Charte ISR ; 100 % des actifs sont gérés de manière ISR ;

2. Politique de vote : les activités de vote, qui contribuent à améliorer la gouvernance des entreprises dont l'Ircantec est actionnaire ;

3. Politique d'engagement actionnarial et institutionnel : les activités d'engagement actionnarial et institutionnel, qui sont centrées sur le dialogue avec les entreprises et la participation aux initiatives collectives.

En s'inscrivant dans une telle démarche, l'Ircantec entend contribuer à orienter les capitaux vers une croissance soutenable, inclusive, moins intense en carbone et relevant le défi du changement climatique.



La gestion financière et extra-financière en 2018

UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ

Le portefeuille de réserves à fin 2018 s'élève à 11 milliards d'euros. Dans le cadre d'une allocation cible dont l'objectif est d'optimiser le rendement sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution, le portefeuille de l'Ircantec se répartit en grandes classes d'actifs de taux, d'actions et d'immobilier. En outre, l'Ircantec a fait le choix d'investir dans d'autres supports non cotés, liés aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux pour contribuer à relever les grands défis actuels.

Conformément à son règlement financier, les investissements de l'Ircantec sont principalement constitués sous forme de fonds dédiés. Plusieurs fonds ont été lancés opérationnellement au cours de l'année 2018, sur des stratégies très différentes, parfois nouvelles (obligations vertes ou « Green Bonds », Gestion Dynamique du Risque) ou avec un univers d'investissement élargi (obligations indexées monde pour 50 %, le reste restant centré sur la zone Euro). Par ailleurs, des appels d'offres ont été menés en vue de la sélection de sociétés de gestion (actions européennes avec une approche fondamentale et actions Monde ex Europe en gestion systématique) afin d'achever l'adéquation du portefeuille avec la nouvelle allocation stratégique décidée en 2016.

Les fonds dédiés investis dans des valeurs mobilières sont répartis en 2 FCP actions, 3 FCP diversifiés, 1 FCP indexés, 2 FCP taux nominaux (l'un investi en Green Bonds et l'autre investi en obligations souveraines), 3 FCP actions systématiques et 3 FCP investis en obligations d'entreprises libellées en euros). Ces 14 fonds dédiés représentent au total 92 % des réserves, soit 10,1 milliards d'euros.

La poche immobilière, constituée via un organisme de placement collectif immobilier dédié (OPCI), a continué d'être renforcée en 2018 et atteint au 31 décembre 2018 697,2 millions d'euros (6,3 % du portefeuille). Le plafond cible fixé en 2017 à 720 millions d'euros, soit environ 7 % des réserves valorisées au 31 août 2017, a été maintenu en 2018. Le portefeuille immobilier se compose au 31 décembre 2018 de 27 actifs (26 actifs immobiliers et 1 prise de participation). Les immeubles de logement représentent 20 % du portefeuille.

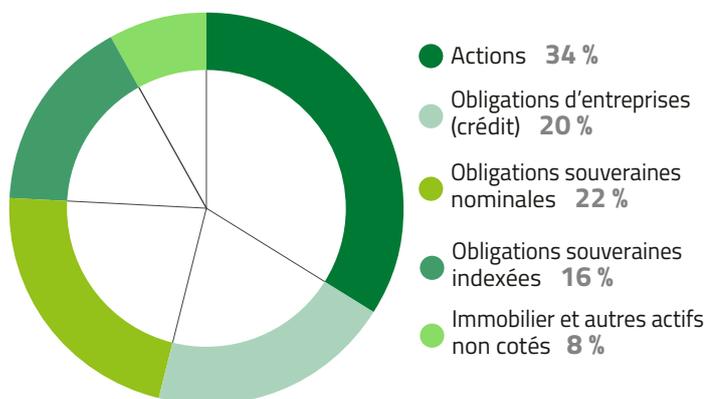
S'agissant des autres investissements thématiques et d'impact, les fonds portent sur le financement des PME/ETI françaises et/ou européennes, le financement des collectivités locales, le financement de la transition écologique et énergétique des territoires ainsi que l'économie sociale et solidaire. L'Ircantec s'est engagée pour un montant total de 378,8 millions d'euros¹ dans le respect d'un ratio d'emprise de 10 % par fonds. Au 31 décembre 2018, ces investissements dans le non coté s'élèvent à 179,4 millions d'euros, soit 1,6 % du portefeuille.

Pour mémoire, l'immobilier (OPCI géré par Swiss Life REIM) et la poche diversification (actifs non cotés et investissements d'impact) peuvent représenter jusqu'à 10 % des encours globaux des réserves. Au 31 décembre 2018, les investissements dans ces deux poches s'élèvent à 876,6 millions d'euros, soit 8 % du portefeuille.

Portefeuille Ircantec par grandes classes d'actifs au 31 décembre 2018 (millions €)

Classes d'actifs	Montant
Actions	3 772,4
Obligations d'entreprises (crédit)	2 201,6
Obligations souveraines nominales	2 375,1
Obligations indexées sur l'inflation	1 790,6
OPCI	697,2
Investissements d'Impacts (non coté)	179,4

Répartition des actifs par nature au 31 décembre 2018



¹ Ces capitaux sont investis progressivement

Répartition des réserves au 31 décembre 2018

En M€	Valeur boursière	Actions	Obligations d'entreprises (crédit)	Obligations souveraines nominales	Obligations souveraines indexées	Immobilier et autres actifs non cotés	Soit en %
Indice de référence		MSCI	Barclays Euro Corporate	Barclays Euro Aggregate	Barclays Inflation	IPD	
ALLIANZ	3 707,2	1 826,9	179,5	1 457,7	243,0		33,7 %
Groupe AMUNDI	2 280,0	733,2	866,5	673,6		6,6	20,7 %
AXA IM	1 547,6				1 547,6		14,0 %
BNPP AM	688,2	357,5	87,1	243,7			6,2 %
SWISS LIFE	697,2					697,2	6,3 %
EDRAM	524,8	524,8					4,8 %
THREADNEEDLE	535,0		535,0				4,9 %
DEUSTCHE AM	533,5		533,5				4,8 %
ROBECO	328,0	328,0					3,0 %
Access Capital Partners	67,7					67,7	0,6 %
Groupe CDC	22,9					22,9	0,2 %
OMNES CAPITAL	16,7					16,7	0,2 %
Groupe Natixis IM	15,2					15,2	0,1 %
RGreen invest	15,0					15,0	0,1 %
ARKEA	10,3					10,3	0,1 %
MEESCHAERT	8,5					8,5	0,1 %
LA FRANÇAISE REM (Certivia)	8,4					8,4	0,1 %
DEMETER	5,2					5,2	0,0 %
ALTER-EQUITY	2,8					2,8	0,0 %
PhiTrust Active Investors	2,0	2,0					0,0 %
Total Ircantec	11 016,3	3 772,4	2 201,6	2 375,1	1 790,6	876,6	100,0 %
Soit en %	100 %	34,2 %	20,0 %	21,6 %	16,3 %	8,0 %	
Benchmark	100 %	40,0 %	20,0 %	10,0 %	20,0 %	10,0 %	-
Écart		-5,8 %	0,0 %	11,6 %	-3,7 %	-2,0 %	-

PERFORMANCE FINANCIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE

Les FCP dédiés terminent l'année 2018 sur une performance globale de - 3,4 %.

En 2018, dans un contexte de forte volatilité, les performances de la quasi-totalité des grandes classes d'actifs sont négatives.

Dans ce contexte d'incertitude, les FCP actions fondamentales reculent en moyenne de 10,1 % sur l'année, tandis que les FCP actions systématiques affichent une performance moyenne de - 8,1 %.

Du côté des taux, seuls les FCP « crédit » n'ont pas connu de changement de périmètre en 2018 ; ils affichent une performance moyenne de - 1,4 %. Les fonds de taux nominaux ont été remplacés par le fonds de Green Bonds et le fonds de Gestion Dynamique du Risque, qui a pleinement joué son rôle de protection en novembre et décembre 2018, au moment de la chute des marchés actions. Les fonds d'obligations indexées ont changé de société de gestion et de périmètre géographique.

Les FCP diversifiés, qui comportent à la fois des taux et des actions enregistrent en moyenne une performance négative de - 6,2 %.

Au 31 décembre 2018, l'encours total de la trésorerie s'établissait à 273,9 millions d'euros, dont 162,3 millions d'euros sur des OPCVM monétaires et 100,3 millions d'euros sur des comptes (rémunérés : comptes à terme, livret et compte courant) domiciliés auprès d'établissements financiers ainsi que 11,3 millions en disponibilité.

S'agissant de la performance globale extra-financière, l'Ircantec mesure chaque année l'avancée de sa démarche ISR, tant sur le plan interne que sur le plan externe.

Évaluation interne :

Les principes ISR de l'Ircantec sont fixés dans sa Charte ISR, que les sociétés de gestion qui se voient attribuer un mandat se doivent d'intégrer dans leur méthodologie et processus d'investissement. Les sociétés de gestion rendent compte semestriellement au service gestionnaire de la manière dont elles gèrent les fonds qui leur sont confiés, tant sur la performance financière qu'extra-financière.

Évaluation externe

• Notation Vigéo :

Deux fois par an, l'Ircantec fait évaluer son portefeuille consolidé sur le périmètre coté (portefeuille actions et obligations hors émetteurs souverains) par une agence de notation extra-

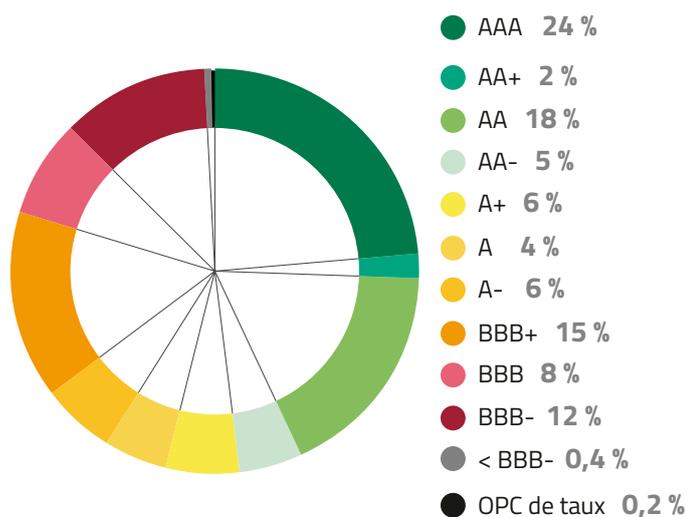
financière, Vigéo Eiris. Les entreprises du portefeuille sont notées au regard des trois domaines définis par l'Ircantec (environnement et aménagement durable des territoires, Homme et progrès social, gouvernance exemplaire) afin d'obtenir un score de la performance ESG du portefeuille.

En 2018, le portefeuille consolidé de l'Ircantec affiche une performance positive et en progression, avec un score ESG robuste de 56/100 (contre 53,3 en 2017), nettement supérieur à celui du benchmark de référence de 5 points (51). Il se distingue sur le domaine Environnement/territoire : 70% des investissements sont répartis sur des entreprises dont la performance est jugée « robuste » à « avancée ». Par ailleurs, pour la première fois, une performance robuste est atteinte sur le volet social.

• Évaluation UN PRI :

Signataire depuis 2014 des Principes pour l'Investissement socialement responsable (PRI) établis par les Nations-Unies, l'Ircantec transmet annuellement son reporting relatif à son engagement de respecter les PRI. À l'issue de l'évaluation effectuée par l'organisation des PRI, l'Ircantec affiche une performance maximale avec un score de A + sur le volet « Stratégie et gouvernance ».

Portefeuille obligataire au 31 décembre 2018



Le portefeuille obligataire est investi sur des titres de très bonne qualité, 64,2% étant positionné sur des notations comprises entre AAA et A-.

LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE EN 2018

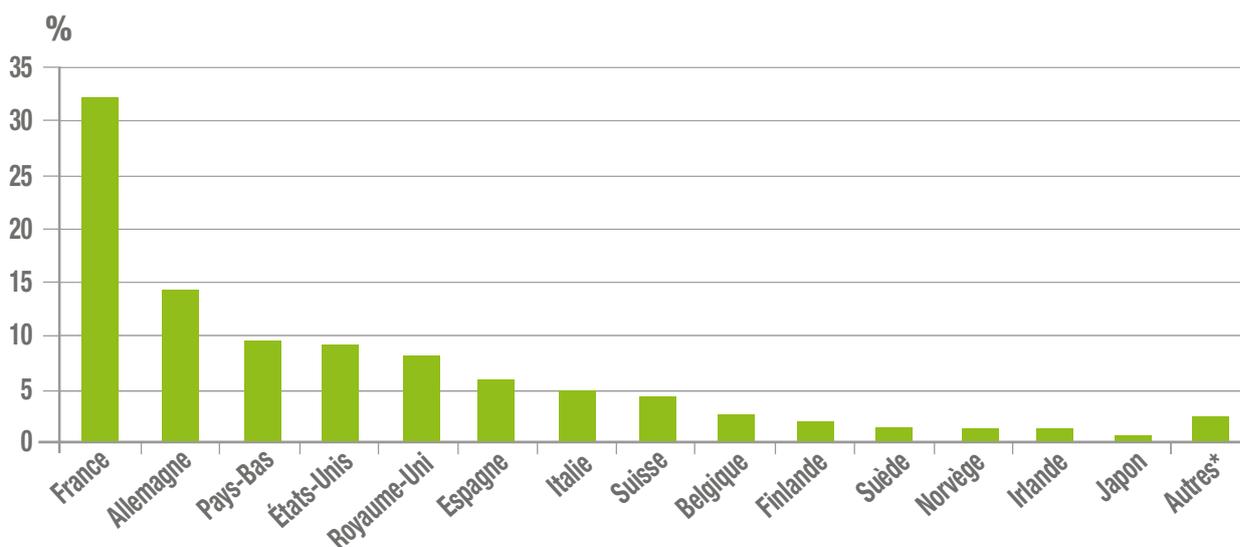
En intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance au choix de ses placements sur toutes les classes d'actifs, l'Ircantec vise à appréhender de manière complète les risques et opportunités de ses investissements et donc à sécuriser la valeur de ses réserves sur le long terme, tout en mettant ses réserves au service d'une économie qui préserve le capital naturel et humain des générations actuelles et futures. L'Ircantec a une approche holistique qui allie exclusions, sélection d'émetteurs orientés vers un modèle intégrant les externalités liées à la croissance, intégration des critères ESG mais également des investissements thématiques à impact positif.

En 2018, l'Ircantec a travaillé à identifier de quelle manière l'institution contribue aux Objectifs de Développement Durable. En effet, l'Agenda 2030 des Nations-Unies, adopté en 2015, décline 17 Objectifs de développement durable, qui visent

à éradiquer la pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète ; il invite tous les acteurs, publics comme privés, à s'en saisir. L'Ircantec considère que ces 17 ODD peuvent constituer un nouveau cadre d'analyse et d'action pour la communauté internationale de l'investissement responsable, bien que tous les ODD ne puissent pas faire l'objet d'éventuels investissements de manière égale et ne soient pas pertinents pour l'ensemble des acteurs. En 2018, il s'agit pour l'Ircantec d'identifier à quels ODD le régime contribue prioritairement² par ses investissements thématiques et d'impact, mais également par l'exercice actif de ses droits de vote et ses démarches d'engagement, ou encore en veillant à ne pas contrevenir aux ODD, par exemple par ses pratiques d'exclusion. L'Ircantec a ainsi identifié quelques ODD, en nombre limité mais qui se placent au cœur de sa démarche ISR.

² Les ODD étant interreliés entre eux, les actifs de l'Ircantec contribuent potentiellement à de nombreux ODD

Poche Actions – Répartition géographique



En termes géographiques, l'Ircantec privilégie les investissements en zone euro. Les entreprises françaises et allemandes représentent respectivement 32 % et 14 % du portefeuille actions.

1. Transition énergétique et écologique et résilience climatique ODD 13, 7 et 9



L'Ircantec a pris de nombreux engagements pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et soutenir la TEE. L'ODD 13 vise à renforcer la résilience et la capacité des pays face aux aléas et catastrophes climatiques ; pour un investisseur tel que l'Ircantec, la lutte contre les changements climatiques est un enjeu transversal, auquel l'Institution peut contribuer au travers de la baisse du portefeuille aux énergies fossiles et la gestion du risque climatique, le dialogue actionnarial en faveur du climat, mais également le financement des actifs de transition (ODD 7 et 9).

• Mesures d'impact climatique et baisse de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles

Depuis 2016, l'Ircantec publie dans son « Bilan action climat et ESG » la mesure de son empreinte carbone et les actions mises en œuvre en faveur d'une économie plus sobre en carbone, conformément à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

En 2018, sur la poche actions et obligations d'entreprises, l'empreinte carbone demeure plus faible que celle de son indice de référence : le portefeuille est 21 % moins émissif en termes d'émissions de carbone par montant total investi (413 Kg de CO₂ pour 1 000€ investis, contre 512 Kg de CO₂ pour 1 000€ investis pour le benchmark). D'autres mesures d'impact climatique, restituées dans le Bilan « Action Climat et ESG », complètent désormais cet indicateur.

Après avoir décidé d'exclure de son portefeuille les « valeurs charbon » au-delà d'un certain seuil, et afin de poursuivre son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique, le Conseil d'administration a décidé le 26 septembre de mettre en œuvre une stratégie de désinvestissement ciblée et progressive des entreprises du secteur « pétrole et gaz ». L'Ircantec a ainsi désinvesti 42 M€ d'obligations en 2018. Ces montants ont été réinvestis

dans le fonds « Green Bonds ». Les montants issus du désinvestissement des actions prévu pour 2019 seront réinvestis dans des entreprises œuvrant en faveur de la TEE. Des travaux sur une nouvelle allocation stratégique ayant un profil rendement/risque similaire avec une moindre exposition aux énergies fossiles ont été lancés concomitamment. Le régime intègre ainsi à la gestion de ses réserves les risques financiers à long-terme inhérents aux changements climatiques, comme le risque carbone ou le risque climatique, ce qui est une des manières, pour un investisseur de long terme, de s'inscrire dans le cadre de l'ODD 13.

• Financement de la TEE

ODD 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cible 7.2 Énergies renouvelables

Cible 7.3 Efficacité énergétique

ODD 9 Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible 9.1 Infrastructures durables, résilientes et accessibles

L'Ircantec soutient la transition énergétique des territoires par le financement des collectivités locales, des établissements publics, de projets de petites infrastructures, principalement françaises, dans les domaines des énergies renouvelables, de la transition énergétique et de l'environnement... Ce financement d'infrastructures vertes concourt directement aux ODD 7 et 9. Ces investissements sont réalisés au travers :

- D'une part, d'un fonds multi-actifs dédié et de six fonds complémentaires³ (fonds d'infrastructure et capital investissement thématique), dont trois sont labellisés TEEC (CapEnergie 3, Demeter 4 Infra, Eurofideme 3). L'Ircantec s'est engagée à hauteur de 178,1 millions d'euros dans les infrastructures vertes : au 31 décembre 2018, 87,4 millions d'euros ont déjà été investis.

³ BTP Impact Local, CapEnergie, Demeter 4 Infra, Infragreen II, Eurofideme 3 et Effithermie

- D'autre part, au travers du fonds dédié « green bonds ». Le montant de ses investissements dans des obligations vertes ou « green bonds » s'élève à 542,14 millions d'euros, soit 4,9% de ses réserves.

Au total, l'Ircantec s'est engagée à hauteur de 6,5% de ses réserves pour le financement de la transition écologique et énergétique.

En outre, l'Ircantec a décidé, en 2018, de s'engager, au côté de la Caisse des Dépôts et du Crédit coopératif, à hauteur de 2,5M€ dans le fonds En-RciT. Cet outil innovant vise à favoriser le déploiement de projets d'énergies renouvelables sur les territoires par le co-investissement dans les projets aux côtés de citoyens et des collectivités.

- **Un actionariat particulièrement actif en faveur de la TEE et du climat**

Exercice des droits de vote

Être un actionnaire actif est un levier pour encourager les entreprises à faire preuve de plus de transparence et les inciter à une meilleure gouvernance et à une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux. Dans le cadre de sa Politique de vote, adoptée en 2013, l'Ircantec a décidé de s'engager plus particulièrement sur l'indépendance et la féminisation des conseils d'administration, le soutien à la transition énergétique et écologique (TEE), une rémunération des dirigeants socialement tolérable, la transparence des comptes, la responsabilité fiscale et un dividende responsable. Depuis 2015, l'Ircantec organise également un suivi spécifique, avec l'appui d'un prestataire de conseil en vote, sur 30 entreprises de son portefeuille (dite « Focus List »). Chacune des résolutions proposées lors de ces trente assemblées générales est pilotée individuellement afin de garantir une application uniforme et cohérente des règles de vote.

En 2018, afin de suivre plus attentivement et de s'engager davantage dans l'accompagnement de la transition énergétique et écologique des entreprises, le contrôle du soutien à la TEE a été renforcé :

- La liste des 30 entreprises a été modifiée pour inclure les 20 plus grosses participations de l'Ircantec, les 5 plus gros émetteurs de CO₂ et les 5 plus gros détenteurs d'actifs échoués (« stranded assets ») ;

- Une analyse de la stratégie TEE de 13 valeurs à enjeux a été réalisée par le service gestionnaire avec l'appui du prestataire de conseil en vote et des sociétés de gestion en amont des assemblées générales ;

- Un quatrième thème de résolution pouvant faire l'objet d'un rejet au titre d'un manque de prise en compte de la TEE a été introduit : la réélection du Président du Conseil et/ou de l'Administrateur Directeur Général (outre, pour mémoire, les résolutions relatives à l'approbation des comptes, la distribution du dividende et la rémunération des dirigeants). Cette règle a été largement utilisée en 2018.

En 2018, la contribution à la TEE de ces 30 entreprises (« Focus List ») a été évaluée au travers de 156 résolutions. 67 d'entre elles ont fait l'objet d'un vote « Contre » :

- Des résolutions de validations de comptes sociaux ont été rejetées lorsque la stratégie TEE n'était pas assez engageante ;
- Des résolutions de versements de dividende ont été refusées lorsque les investissements dans la TEE et la R&D étaient insuffisants ;
- Certaines résolutions portant sur la rémunération des dirigeants ont été rejetées lorsque la structuration de la part variable n'impliquait pas de critères et indicateurs ESG ;
- Certaines résolutions portant sur la réélection de dirigeants n'ont pas été approuvées lorsque la stratégie TEE a été évaluée comme insuffisante.

Pour l'Ircantec, l'exercice des droits de vote sur le motif de la TEE lors des AG des entreprises est une manière supplémentaire de contribuer aux ODD 7 et 9. Le manque de soutien à la transition énergétique et écologique explique notamment la hausse marquée des votes « contre » s'agissant de la distribution du dividende (3% en 2017 à 8% en 2018) et, de manière plus globale, le taux d'opposition toujours en augmentation pour les sociétés de la « Focus List » (51,6% en 2017 contre 53,2% en 2018 avec 521 résolutions soumises au vote)⁴.

⁴ Le Bilan des votes est publié chaque année

Dialogue actionnarial en faveur du climat

Le groupe d'engagement « Climate Change transition for Oil and Gas » vise à challenger 39 entreprises du secteur « Pétrole et Gaz » sur l'évaluation de leur exposition aux risques climatiques, la mise en œuvre des recommandations de la TCFD⁵, la mise en œuvre d'actions permettant de s'adapter aux réglementations climatiques ainsi que la structure de leurs futures dépenses d'investissement.

L'Ircantec est co-chef de file du dialogue avec l'une des majors français du secteur. Cet engagement des PRI est en lien avec l'initiative Climate Action 100+, qui vise à questionner les 100 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre sur leur gouvernance et leur stratégie au regard des risques et opportunités liés au climat, y compris sous l'angle de la prise en compte des impacts sociaux de la transition écologique et énergétique. Là encore, l'Ircantec est co-chef de file du dialogue avec deux entreprises.

En outre, le régime est membre du comité de surveillance de l'initiative, et contribue, à ce titre, à concevoir et développer l'initiative. L'Ircantec a par ailleurs signé la déclaration « *Global investor statement to governments on Climate change* », qui demande notamment aux gouvernements de réitérer leur volonté de poursuivre les objectifs de l'Accord de Paris et d'accompagner les investissements privés vers la transition bas carbone.

Enfin, une « TEE juste », c'est-à-dire une transition énergétique et écologique qui se construit dans une perspective de cohésion sociale et d'accompagnement des salariés, étant un thème prioritaire pour l'Ircantec, l'Institution a également renforcé son action en signant la « *Déclaration des investisseurs qui s'engagent à soutenir la transition juste dans le changement climatique* ». Par cette déclaration, les investisseurs s'engagent à prendre en compte les impacts sociaux de leurs décisions d'investissements relatives au climat. Dans ce cadre, le régime a ainsi, d'une part, initié le dialogue avec une entreprise, et, d'autre part, présenté sa politique d'engagement actionnarial sur la transition juste via l'animation d'une table ronde lors des PRI in Person à San Francisco et lors d'un « side event » organisé par le Grantham Research Institute on Climate Change.

2. Croissance économique et solidaire, emploi (ODD 8 et 11)



L'Ircantec place l'Homme et le progrès social au centre de ses préoccupations, en accordant une attention particulière à l'emploi et au travail décent tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de création de valeur, aux conditions de vie décentes notamment par l'accès au logement et à l'égalité des sexes, que ce soit au travers de ses investissements, de sa politique de vote ou de sa politique d'engagement actionnarial et institutionnel.

ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- Cible 8.3 Développement des TPE/ PME
- Cible 8.4 Utilisation efficiente des ressources
- Cible 8.5 Plein emploi et travail décent
- Cible 8.9 Tourisme durable

• Soutien à l'emploi et à la croissance des territoires

Par ses financements thématiques et d'impact, le régime vise à renforcer et consolider son engagement sociétal en favorisant le développement solidaire des territoires et les entreprises novatrices qui s'inscrivent dans une dynamique de croissance génératrice de créations d'activités et d'emplois.

1,2% des réserves de l'Ircantec sont dédiées au financement des PME/ETI françaises et/ou européennes, via du financement en capital investissement et en dette privée (fortement engagée en termes ESG), afin de contribuer à la préservation ou création d'emplois en France. Les investissements cibles sont les entreprises françaises réalisant moins de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la partie dette, et moins de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la partie investissement en capital.

⁵ TCFD : la « Task Force on Climate Disclosure » est un groupe d'experts sur la transparence des risques financiers liés au climat, placé sous l'égide du G20

Les investissements s'effectuent notamment à travers un fonds dédié, géré par Access capital Partners. Au 31 décembre 2018, 34,7 millions d'euros ont été investis, soit 35 % de l'engagement. La montée en charge des investissements s'effectuera sur plusieurs années. Des fonds complémentaires permettent d'assurer une diversification de la poche et une exposition à des sous-jacents complémentaires : Meeschaert Capital Partners, Alter Equity 3P et Omnes Croissance 4.

Au total, l'Ircantec est engagée à hauteur de 138,8 millions d'euros sur ce financement des PME/ETI. Au 31 décembre 2018, 52,5 millions d'euros ont été investis, soit 39 % de l'engagement.

De plus, l'Ircantec est investie dans deux fonds relatifs d'Économie sociale et solidaire (ESS) : à hauteur de 5 millions d'euros dans le fonds NovESS lancé par la Caisse des Dépôts et pour le même montant dans le fonds Finance et Solidarité d'Amundi.

Enfin, l'Ircantec apporte son soutien financier à des acteurs locaux dont les projets dynamisent les territoires et favorisent *in fine* leur croissance, au travers de deux fonds :

- Un fonds de soutien aux acteurs du tourisme local, TSI (Tourisme Social Investissement), dans lequel l'Ircantec s'est engagée à investir à terme 25 millions d'euros ; l'objectif est d'accompagner les opérateurs de tourisme social souhaitant rénover et/ou reconfigurer leurs équipements, en vue de maintenir un parc significatif de lits, favorisant ainsi le développement local et l'accès aux vacances pour tous ;
- Un fonds de prêts désintermédiés pour les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants (fonds Arkea) dont l'objectif est de permettre à ces collectivités de financer des projets d'investissement responsable et de long terme. Ce fonds a été créé en 2012, à un moment où le secteur bancaire se retirait du financement des collectivités locales (engagement maximum à hauteur 14,7 millions d'euros).

• Un engagement en faveur du travail décent et de la parité

Cible 8.5 Plein emploi et travail décent

Cible 8.7 Exploitation des enfants, traite et travail forcé

Cible 8.8 Droit et sécurité au travail

En lien avec l'ODD 5, réaliser l'égalité des sexes

- Cible 5.1 Lutte contre les discriminations
- Cible 5.5 Participation et accès aux postes de direction

Exercice des droits de vote

Dans sa Charte ISR, l'Ircantec privilégie pour ses investissements les entreprises qui encouragent la parité entre les femmes et les hommes. L'Institution, par son exercice des droits de vote aux AG, incite donc les entreprises à s'inscrire dans une dynamique qui leur permettra de disposer, à moyen terme, d'un Conseil d'administration composé d'une proportion significative de femmes, en sanctionnant les résolutions qui pourraient faire régresser le taux de féminisation, fixé à 40 %.

En 2018, l'Ircantec s'est opposée à 57 % des résolutions⁶ relatives aux nominations des administrateurs : 35 % des votes contre étaient dus à un taux de féminisation du Conseil d'administration trop faible.

Par ailleurs, l'Ircantec souhaite contribuer à ramener les rémunérations des dirigeants des grandes entreprises cotées à un niveau « maximum socialement tolérable ». En 2018, l'Ircantec s'est opposée à 77 % des résolutions relatives à l'attribution des dividendes : 56 % des votes contre étaient dus à un contrôle de cohésion sociale négatif⁷. S'agissant des résolutions relatives aux rémunérations des dirigeants, le taux d'opposition s'élève à 89 %, dont 31 % dus à une rémunération des dirigeants supérieure au maximum socialement tolérable.

6 Périmètre : 30 sociétés de la Focus List

7 Contrôle de cohésion sociale : l'évolution sur les 3 dernières années du dividende s'écarte significativement de l'évolution de la rémunération moyenne des salariés

Engagement institutionnel

L'Ircantec a signé en 2018 deux déclarations visant à lutter contre « l'esclavage moderne », c'est-à-dire toutes les pratiques d'exploitation par le travail mettant en péril la dignité et les droits humains : travail forcé, privation de liberté, déshumanisation, etc.

La « *Déclaration d'investisseurs contre l'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement au Canada* », qui a regroupé 129 investisseurs (et près de 2 300 milliards \$ d'encours sous gestion), a demandé au gouvernement canadien de se doter d'une loi contre l'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement, ce pays⁸ ne disposant pas encore d'un tel instrument alors qu'il est le 6^e importateur mondial de biens et de services.

Par ailleurs, des investisseurs, au titre desquels l'Ircantec, se sont mobilisés pour que soit appliqué le « Modern Slavery Act » promulgué en 2015 par le Parlement britannique, qui oblige certaines entreprises à publier un rapport annuel sur les actions réalisées pour limiter « l'esclavage moderne » dans leurs chaînes de production. Sous l'égide du Commissaire britannique contre l'esclavage, cette coalition d'investisseurs, représentant 817 milliards £ d'actifs sous gestion, a envoyé une lettre aux six entreprises du FTSE (100 plus grosses capitalisations britanniques) qui ne respectaient pas encore cette obligation. Trois d'entre elles ont répondu favorablement et ont annoncé que le rapport en question était en cours de publication.

• Soutien à une croissance inclusive et solidaire

ODD 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables

- Cible 11.1 Accès au logement décent
- Cible 11.C Bâtiments durables et résilients

L'Ircantec investit pour un immobilier responsable. L'OPCI Villiers Immobilier suit la politique sociale de l'Ircantec en la matière selon 4 priorités, reconduites

en 2018 : logement intermédiaire, tourisme social, résidences étudiantes, établissement de santé et EHPAD. L'Ircantec est particulièrement attachée à ce que le patrimoine existant s'inscrive dans une démarche de développement durable visant notamment à l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments et de la qualité de vie des locataires

De plus, l'Ircantec est investie à hauteur maximum de 15 millions d'euros dans un fonds viager, Certivia, afin d'apporter une solution à la baisse structurelle des revenus des personnes âgées et améliorer leur vie quotidienne.

COMMUNIQUER AVEC SES PARTIES PRENANTES

L'Ircantec poursuit ses actions de communication visant à rendre l'information accessible, transparente et compréhensible à tous. Elle agit auprès de ses affiliés avec « Les Nouvelles de l'Ircantec » et auprès des employeurs, élus et institutionnels avec « Le Point sur l'i ». En complément de ces supports, l'Ircantec organise et participe à plusieurs événements permettant de relayer plus directement son message et ses bonnes pratiques. Comme chaque année désormais, l'Ircantec a organisé son « petit déjeuner presse » pour présenter les résultats financiers et extra-financiers (ISR) de l'année précédente ainsi que sa « table ronde » dans le cadre de la semaine de la finance responsable. Cette année, le thème des « Énergies fossiles et engagement actionnarial » a rassemblé 150 participants autour d'un plateau d'experts de stature internationale.

⁸ La France s'est dotée en 2017 d'une loi sur le « devoir de vigilance » (Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre)

FOCUS 2018 : LA RESPONSABILITÉ FISCALE

Dans un contexte de mondialisation où les entreprises multinationales doivent arbitrer selon des stratégies et des incitations fiscales différentes d'un pays à l'autre, la responsabilité fiscale vise à promouvoir la fiscalisation de la création de valeur au sein du pays où celle-ci est effectivement réalisée, afin que l'entreprise contribue au budget de la collectivité et de l'État sur lesquels se situent ces activités. L'Ircantec a fait de la responsabilité fiscale l'un des thèmes prioritaires de sa Politique d'engagement actionnarial et institutionnel.

Sous l'égide des PRI, l'Ircantec a adhéré en 2018 à un groupe d'engagement sur cette thématique. Ce groupe d'engagement, qui totalise 35 investisseurs représentant 2 600 Mds \$ d'actifs sous gestion, cible 46 entreprises des secteurs de la santé et des services de communication. L'objectif poursuivi est de mieux comprendre le fonctionnement en interne des opérations fiscales pour mieux inciter à la transparence fiscale et à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des risques dans ce domaine. L'Ircantec s'est positionnée comme co-chef de file sur deux entreprises et a très rapidement organisé et piloté le travail de dialogue avec ces deux entreprises. Comme pour tous les groupes d'engagement des PRI, cette action collective s'étend sur plusieurs années, les résultats des actions menées devant aboutir à la fin de l'année 2019.



Une situation comptable excédentaire

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2018 sont présentés en annexe du présent rapport. Les comptes annuels complets sont disponibles sur le site de l'Ircantec.

En ce qui concerne le compte de résultat, les charges techniques de l'Ircantec se sont élevées à 3,133 milliards d'euros (+5,3% par rapport à 2017) et sont essentiellement constituées du versement des prestations de retraite à hauteur de 3,059 milliards d'euros.

Ces charges sont couvertes par 3,803 milliards d'euros de produits techniques (+1,9% par rapport à 2017), correspondant pour l'essentiel à 3,478 milliards d'euros de cotisations normales (+1,6%), auxquelles s'ajoutent 224 millions d'euros de produits de compensations ainsi que 62 millions d'euros de cotisations rétroactives.

Les charges et les produits dégagent un résultat technique du régime excédentaire de 670 millions d'euros, contre 756 millions d'euros en 2017.

Les charges de gestion s'élèvent à 105 millions d'euros, y compris l'action sociale du régime pour 11 millions d'euros. Les produits d'action sociale totalisent 14 M€, en baisse de 27,1%. Le résultat d'exploitation atteint ainsi 579 millions d'euros, contre 671 millions d'euros en 2017.

La mise en œuvre de la politique de placement définie par le Conseil d'administration a généré un montant significatif de plus-values, à hauteur de 245 millions d'euros. Avec le versement du dividende de l'OPCI, qui s'élève 14 millions d'euros, et les résultats des placements de trésorerie, le résultat financier s'établit à 256 millions d'euros.

En intégrant la charge d'impôt de 2 millions d'euros, le résultat de l'exercice présente un excédent de 832 millions d'euros, contre 947 millions d'euros en 2017.

En ce qui concerne le bilan, l'exercice 2018 s'achève avec un total de 10,115 milliards d'euros (+8,3%). À l'actif, ce montant correspond pour l'essentiel aux 9,354 milliards d'euros de titres de l'activité de placement (+8,1% par rapport à 2017), aux 454 millions d'euros de créances de gestion technique (+2,0%) et aux 277 millions d'euros de disponibilités à la clôture.

Le passif du bilan inclut principalement 8,459 milliards d'euros de réserves techniques du régime (+12,6%), le résultat positif de l'exercice 2018 de 832 millions d'euros ainsi que 154 millions d'euros de dettes de gestion technique (+16,5%).

Il est à souligner que les comptes du régime ont été une nouvelle fois certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.



Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2018

34 MEMBRES - PRÉSIDENT : JEAN-PIERRE COSTES - VICE-PRÉSIDENT : DOMINIQUE LEVEQUE

Administrateurs représentant les bénéficiaires (16)		
	Titulaires	Suppléants
CGT	Jacques ADAMSKI Patrick BRECHOTTEAU Christophe PRUDHOMME	Jean-Marc ARRIGHI Olivier BLAMANGIN Yannick CLAUDET
CFDT	Jean-Pierre COSTES Marie-Christine COULOMB Didier GOUNET	Monique BERGAMELLI Hubert LEBRETON Yohann MENARD
FO	Françoise HENRY Thérèse HERGOTT Philippe SOUBIROUS	Martine BAYARD Roseline JACQUOT Valérie GAILLARD
UNSA	Gilles FROSTIN Catherine GUERIN	Annick FAYARD Steve MAZENS
FSU	Daniel GASCARD	Anne LECOQ CHERBLANC
Solidaires	Anne AESCHIMANN	Alain ARVIEUX
CFTC	Patrick DUMÉE	Luc PRAYSSAC
CFE-CGC	Philippe SEBAG	Jean-Emmanuel ROUGIER
FA-FPT	Laurence GERARD	Pascal CARRETEY
Administrateurs représentant les ministères employeurs (8)		
Ministère de l'Éducation nationale	Sébastien COLLIAT Sylvain MERLEN	Michel BLANC Frédéric BONNOT
Ministère de l'Intérieur	Nathalie MARTHIEN	Françoise REY-REYNIER
Ministère de l'Agriculture	Béatrice CAILLON	Anne-Gaël NOUSSAN
Ministère des Armées	Aude BALLARIN	Arnaud FAURE
Ministère de la Culture et de la communication	Nadine MARCHAND	Alexis HEBER-SUFFRIN
Ministère des Affaires sociales	Danielle METZEN	Rebecca JEAN
Ministère de l'Économie et des finances	Véronique BONCHE-ALQUIER	Antoine LEFEUVRE
Administrateurs représentant les collectivités territoriales (4)		
Association des maires de France	Dominique LEVEQUE Muriel SAUVEGRAIN	Catherine DESPRES Denis FLAMANT
Association des régions de France	Alexandre TOUZET	Martine OUAKNINE
Assemblée des départements de France	Justin VOGEL	Bruno MILIENNE
Administrateurs représentant la fonction publique hospitalière (4)		
Fédération hospitalière de France	Christine RATINEAU Pascale MOCAER François MOURGUES Richard TOURISSEAU	Alain ISNARD Jean-Claude POZZO DI BORGO Danielle HERBELET Nathalie SEIGNEURIN
Administrateurs personnalités qualifiées (2)		

Anne-Marie BROCCAS – Jean GARRIC

Annexe STATISTIQUE

Encadré méthodologique :

Les données disponibles concernant les cotisants sont celles de l'année 2017. La disponibilité de la totalité des données 2018 sera effective à partir du second semestre 2019. En effet, les employeurs du secteur public ont jusqu'au 31 janvier 2019 pour effectuer la déclaration de leurs cotisants¹. Les comptes individuels des affiliés sont ensuite mis à jour par l'Ircantec.

Les données disponibles concernant les allocataires sont celles au 31 décembre 2018. Elles sont actualisées tous les mois et disponibles immédiatement.

Le régime de l'Ircantec s'applique d'une part aux salariés des employeurs relevant de son champ d'application, d'autre part aux élus des collectivités territoriales.

Le régime est complémentaire de la Sécurité sociale pour les salariés et pour les élus depuis le 1^{er} janvier 2013. Avant le 1^{er} janvier 2013, l'affiliation au régime général pour l'élu se faisait uniquement s'il avait cessé son activité professionnelle pour exercer un mandat.

Le champ d'application de l'Ircantec a été modifié par l'article 51 de la loi du 21 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite français. Celui-ci modifie le critère d'affiliation entre l'Ircantec et l'Agirc-Arrco. À partir du 1^{er} janvier 2017, le critère d'affiliation pour les nouveaux embauchés repose sur la nature juridique du contrat de travail et non plus sur la nature juridique de l'employeur. Ainsi, les nouveaux contrats de droit public sont affiliés à l'Ircantec, quelle que soit la nature juridique de l'employeur et les nouveaux contrats de droit privé à l'Agirc-Arrco.

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2017, les employeurs du secteur privé et des EPIC ont obligation de déclarer leurs cotisants à l'Ircantec chaque mois et non plus annuellement.

Sommaire

53	L'Ircantec et les principaux régimes de retraite
54	Paramètres du régime
55	Rétrospective sur 15 ans
56	Cotisants et employeurs 2017
59	Allocataires 2018
63	Nouveaux retraités 2018
65	Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct (hors capitaux uniques)
67	Glossaire
68	Bilan 2018
69	Compte de résultat 2018
70	Action sociale Bilan 2018

L'Ircantec et les principaux régimes de retraite

Le tableau ci-dessous permet de situer l'Ircantec parmi des régimes qu'il complète ou auxquels il s'apparente tant dans le fonctionnement que dans la vocation. Néanmoins, provenant de diverses sources dont les modalités de comptage peuvent différer, les éléments y figurant ne peuvent être rigoureusement comparés.

COMPARAISON AVEC LES PRINCIPAUX RÉGIMES DE RETRAITE

	Cotisants (en millions)	Cotisations (en Md€)	Bénéficiaires vieillesse (en millions)*		Prestations	Âge moyen
			Droits directs	Droits dérivés		
Régime général des salariés (1)	18,11	82,65	13,38	0,76	114,98	62 ans et 6 mois
Fonction publique État (2)	nc	55,88	1,96	0,47	53,88	59 ans et 6 mois **
CNRACL (3)	2,22	21,12	0,99	0,09	19,44	61 ans et 2 mois
ARRCO (4)	8,21	41,92	9,71	1,19	47,04	62 ans et 4 mois
AGIRC (4)	4,21	19,79	2,43	0,54	24,42	62 ans et 4 mois
RAFP (5)	4,50	1,87	nc	nc	0,37	nc
Ircantec	2,93	3,42	1,79	0,28	2,93	63 ans 4 mois***

* Le risque invalidité n'est pas comptabilisé

** Il s'agit de l'âge moyen des pensions civiles et militaires (61 ans et 6 mois pour les pensions civiles et 48 ans et 6 mois pour les pensions militaires)

*** L'âge moyen est élevé en raison des liquidations d'élus, plus tardives

Sources : (1) chiffres du régime général et abrégé statistique de la branche retraite - année 2017

(2) abrégé statistique et Compte d'affectation spécial Pensions - année 2017

(3) rapport annuel et recueil statistique de la CNRACL - année 2017

(4) chiffres clés de l'ARRCO et de l'AGIRC - année 2017

(5) Rapport annuel du RAFP - année 2017

(6) Rapport d'activité de l'Ircantec - année 2017

Paramètres du régime

TAUX DE COTISATION

La réforme de 2008 a conduit à des évolutions paramétriques et réglementaires afin de garantir l'équilibre du régime sur le long terme. Ainsi, entre 2010 et 2017, les taux théoriques de cotisation pour la tranche A sont passés de 4,5% à 5,6%. Pour la tranche B, le taux a évolué de 14% à 15,6%. Le pourcentage d'appel reste inchangé à 125%.

Taux de cotisation de l'Ircantec de 2010 à 2018

	Taux de cotisation théorique		% d'appel	Taux de cotisation effectif	
	Tranche A	Tranche B		Tranche A	Tranche B
2010	4,50 %	14,00 %	125 %	5,63 %	17,50 %
2011	4,55 %	14,08 %	125 %	5,69 %	17,60 %
2012	4,70 %	14,24 %	125 %	5,88 %	17,80 %
2013	4,90 %	14,44 %	125 %	6,13 %	18,06 %
2014	5,07 %	14,68 %	125 %	6,34 %	18,36 %
2015	5,28 %	15,00 %	125 %	6,60 %	18,76 %
2016	5,44 %	15,28 %	125 %	6,80 %	19,10 %
2017	5,60 %	15,60 %	125 %	7,00 %	19,50 %
2018	5,60 %	15,60 %	125 %	7,00 %	19,50 %



Pour avoir les taux de cotisation depuis 1971 (création de l'Ircantec) : <http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/577>

CALCUL DE LA RETRAITE

Calcul de la cotisation Assiette de cotisation x Taux théorique de cotisation x % d'appel	Calcul de l'allocation (si le nombre de points est supérieur ou égal à 300) Nombre total de points de retraite acquis x Valeur du point au moment du paiement
Calcul des points de retraite <u>Assiette de cotisation x Taux théorique de cotisation</u> Salaire de référence de l'année	Calcul du capital unique (si le nombre de points est inférieur à 300) Nombre total de points de retraite acquis x Salaire de référence de l'année précédant la liquidation des droits

VALEUR DU POINT ET SALAIRE DE RÉFÉRENCE

Pour l'année 2018, la valeur du point est fixée à 0,47887 € et ce depuis le 1^{er} octobre 2017 : la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 ayant modifié la date de revalorisation des pensions au 1^{er} janvier contre le 1^{er} octobre. Ainsi, la prochaine revalorisation du point intervient le 1^{er} janvier 2019.

Le rendement réel du régime a été fixé à 7,75 % pour 2017 par les textes de la réforme de 2008. Suite à la délibération par le Conseil d'administration du 1^{er} plan quadriennal 2018-2021, ce niveau de rendement est conservé pour 2018. Le salaire de référence a été porté à 4,943 € à partir du 1^{er} janvier 2018, contre 4,904 € en 2017, soit une hausse de 0,80 %.

En savoir +

A l'instar du régime général, la valeur du point est revalorisée annuellement sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les 12 derniers mois et telle que publiée par l'Insee.



La valeur du point et le salaire de référence à l'Ircantec depuis 1971, en euros courants : <http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/570>

Rétrospective sur 15 ans

UNE AUGMENTATION MOYENNE DE L'EFFECTIF COTISANT DE 1,3 % PAR AN, PLUS MARQUÉE PENDANT LES ANNÉES D'ÉLECTIONS MUNICIPALES

Entre 2002 et 2017, l'effectif cotisant a augmenté de 22,1 %, soit en moyenne 1,3 % par an. Cette croissance est liée aux politiques d'emploi (emplois aidés, décentralisation) ainsi qu'au renouvellement des élus locaux en 2008 et 2014. Les années d'élections, le renouvellement des conseils municipaux engendre un accroissement artificiel du nombre de contrats, les élus sortants et les élus entrants étant comptabilisés dans le même exercice de cotisation. En 2017, 2 940 400 affiliés ont cotisé à l'Ircantec (+0,4 % par rapport à 2016), dont 63,4 % de femmes.

UNE AUGMENTATION DES ALLOCATAIRES PLUS RÉGULIÈRE QUE CELLE DES COTISANTS, AU RYTHME DE 2,2% PAR AN

Entre 2002 et 2017, l'augmentation du nombre d'allocataires (+37,6 % soit en moyenne 2,2 % par an) a été un peu plus forte que celle des cotisants. Les nombreuses générations du baby boom ont en effet liquidé leurs droits à partir de cette période. Entre 2017 et 2018, cette augmentation a été de +1,6 %. Le nombre de retraités passe de 2 066 400 à 2 099 900 dont 64,1 % de femmes.

1,4 COTISANT POUR 1 RETRAITÉ

Le rapport démographique du régime est relativement stable à un niveau proche de 1,5. Les hausses observées sur les périodes 2001, 2007-2008 et 2014 s'expliquent par les fortes croissances de l'effectif cotisant sur ces mêmes périodes (principalement liées au renouvellement des élus en année d'élections municipales).

Rapport démographique du régime



Source : données Ircantec, traitements Caisse des Dépôts - DRS



Pour avoir des données sur les cotisants :
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/597>

Cotisants et employeurs 2017

En 2017, 2 940 400 affiliés cotisent à l'Ircantec, en hausse de 0,3% par rapport à 2016. Les assiettes de cotisation déclarées augmentent de 2,1% pour atteindre 40,50 milliards d'euros, soit une assiette moyenne par affilié de 13 775 € (+1,8% par rapport à 2016).

UNE FORTE CONCENTRATION DES COTISATIONS SUR PEU D'EMPLOYEURS



Les employeurs sur l'open beta :

<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/598>

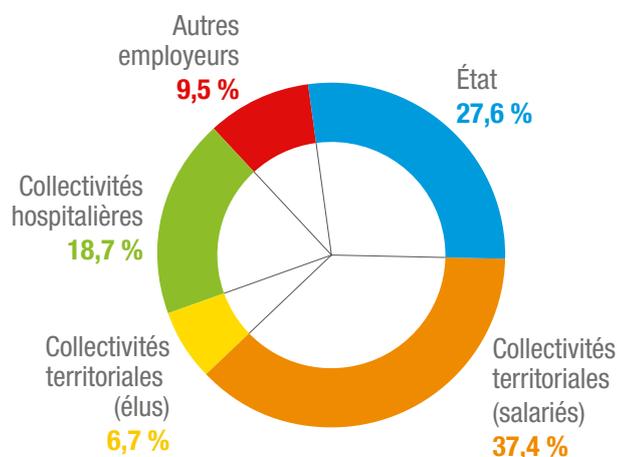
Les affiliés cotisants sont déclarés par 58 900 employeurs issus de :

- la fonction publique territoriale qui représente 85% des employeurs et déclare des salariés et des élus de communes et établissements publics communaux ;
- la fonction publique d'État qui représente 6% des employeurs et déclare des salariés des ministères et établissements publics nationaux ;
- la fonction publique hospitalière qui représente 4% des employeurs et déclare des salariés d'hôpitaux et d'établissement médico-sociaux ;
- le secteur parapublic qui représente 5% des employeurs et déclare des affiliés d'établissements publics à caractère industriel et commercial, entreprises publiques ou semi-publiques ainsi que des associations.

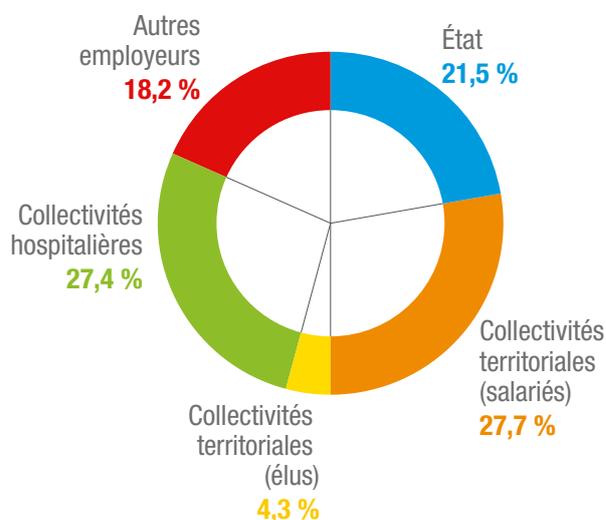
Un grand nombre d'employeurs déclare très peu d'affiliés et certains employeurs spécifiques déclarent un nombre important de cotisants. Ainsi, la moitié des cotisations du régime est versée par moins de 1% des organismes.

Entre 2016 et 2017, la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière ont connu une augmentation de leurs effectifs cotisants de respectivement 4,1% et 1,8%. Les effectifs cotisants de la fonction publique territoriale diminuent de 0,3% (-0,2% pour les salariés et -0,7% pour les élus). L'effectif cotisant dans le secteur parapublic diminue également de 9,3%.

Nombre de cotisants par famille d'employeurs



Répartition des assiettes de cotisation par famille d'employeurs



<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/568>

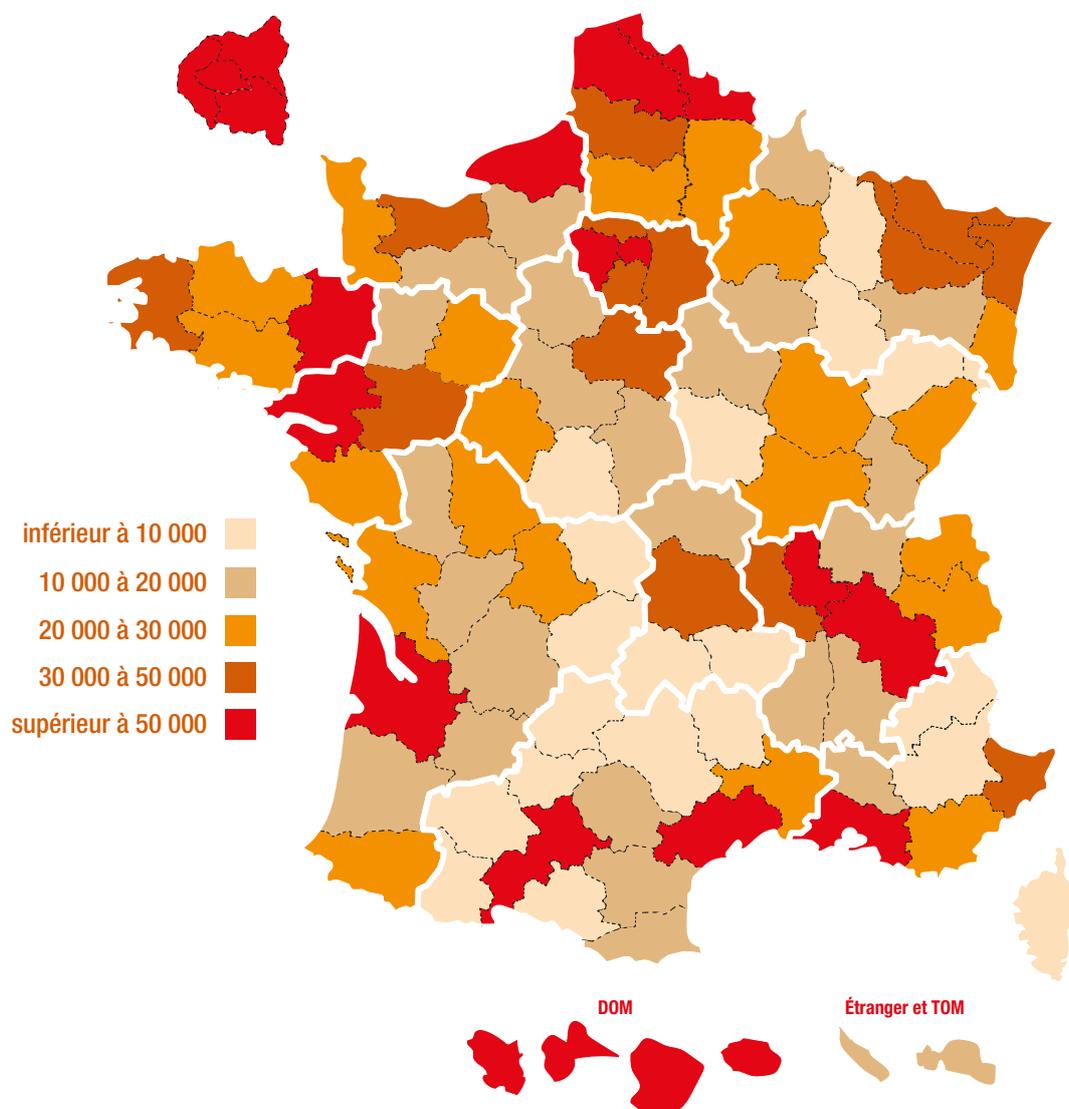


PRÈS D'UN QUART DE L'EFFECTIF COTISANT EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île de France est de loin la première région d'affiliation puisqu'elle représente environ un quart de l'effectif cotisant. Ceci s'explique par la présence dans cette région des organismes relevant de l'État (ministères, établissements publics nationaux), des sièges des grands établissements

publics ou parapublics, mais également de nombreux hôpitaux, employant un nombre important de personnes relevant de l'Ircantec.

Répartition des cotisants par département

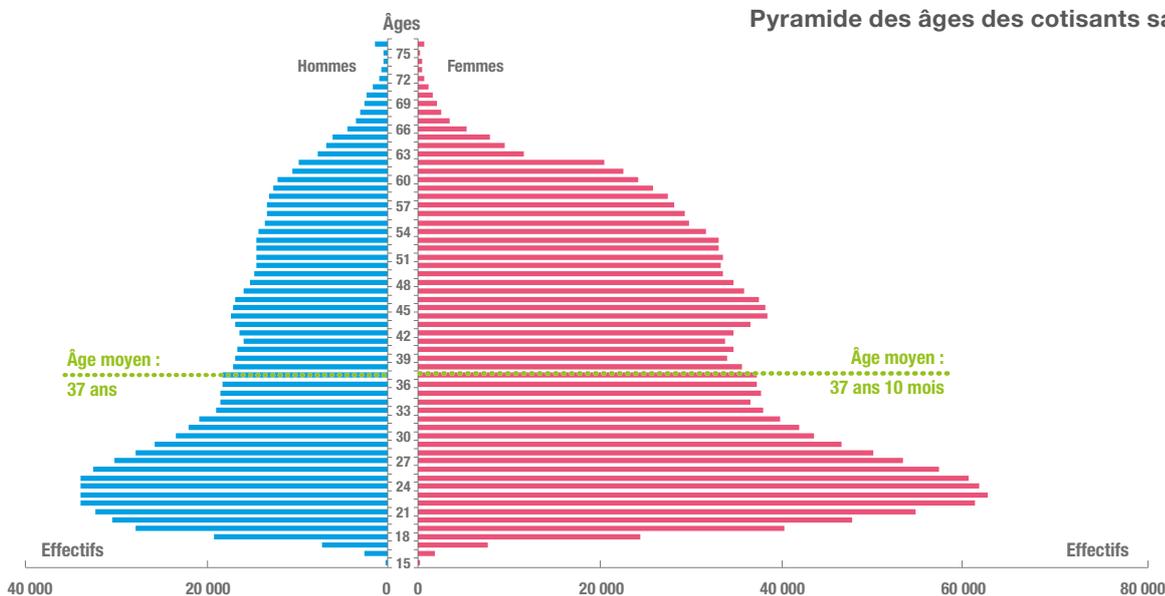


SALARIÉS ET ÉLUS, DEUX PROFILS DÉMOGRAPHIQUES TRÈS DIFFÉRENTS

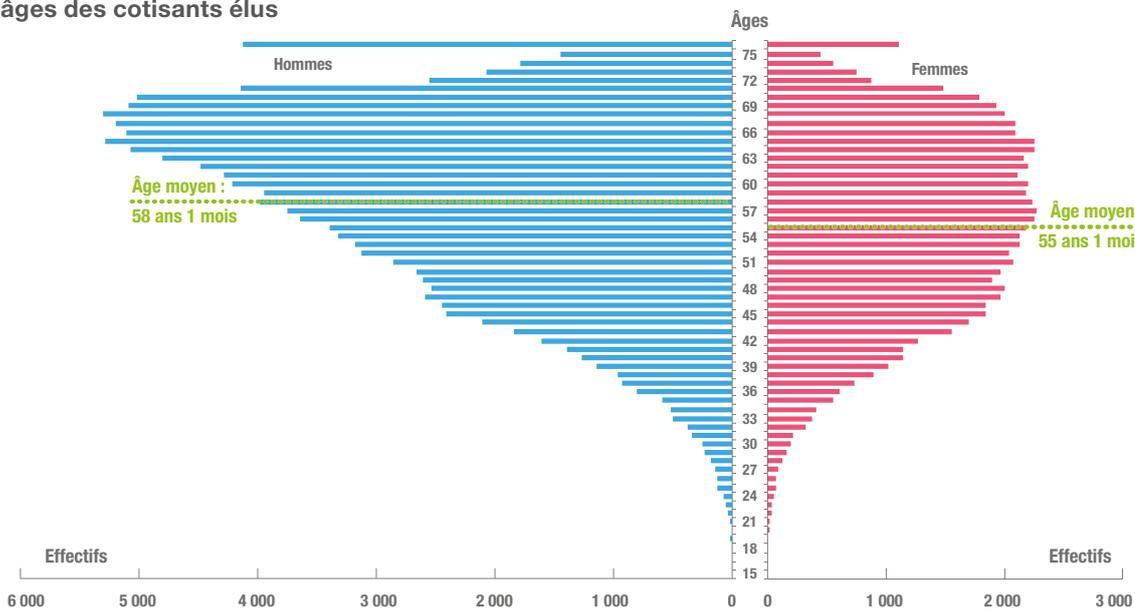
Les deux régimes de l'Ircantec ont des profils démographiques très différents :

- **Les salariés** sont très jeunes du fait d'un turnover très important sur des périodes courtes et majoritairement de début de carrière : la moitié des cotisants est âgé de moins de 36 ans. La part des femmes est de 65,5 %.

- **Les élus** cotisant à l'Ircantec sont âgés en moyenne de 57 ans. Les moins de 40 ans représentent 6,5 % de cette population et les plus de 65 ans représentent près de 28 %. La part des femmes est de 35,4 %.



Pyramide des âges des cotisants élus



Allocataires 2018

2,1 MILLIONS D'ALLOCATAIRES DU RÉGIME À FIN DÉCEMBRE 2018

En 2018, 2 099 900 retraités perçoivent une allocation du régime, soit une augmentation de 1,6% par rapport à 2017.

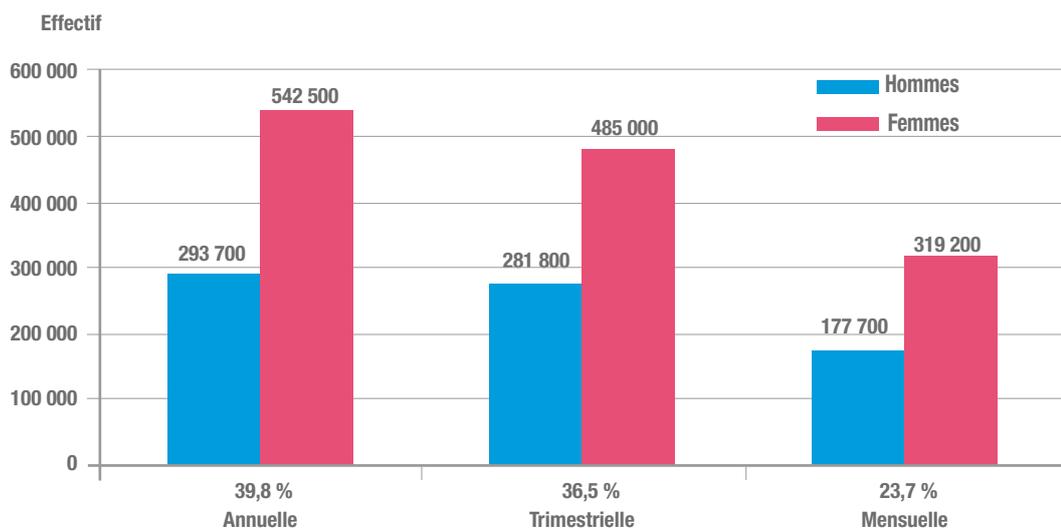
Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 du relèvement des seuils de périodicité de paiement prévu par la réforme de 2008, il faut désormais avoir acquis au moins 300 points pour percevoir une allocation en rente (au lieu de 100 auparavant).

La périodicité de paiement est :

- Annuel entre 300 et 999 points
- Trimestriel entre 1 000 et 2 999 points
- Mensuel à partir de 3 000 points.

En dessous de 300 points, un capital unique est versé par l'Ircantec.

Répartition des allocataires par sexe et par périodicité de paiement



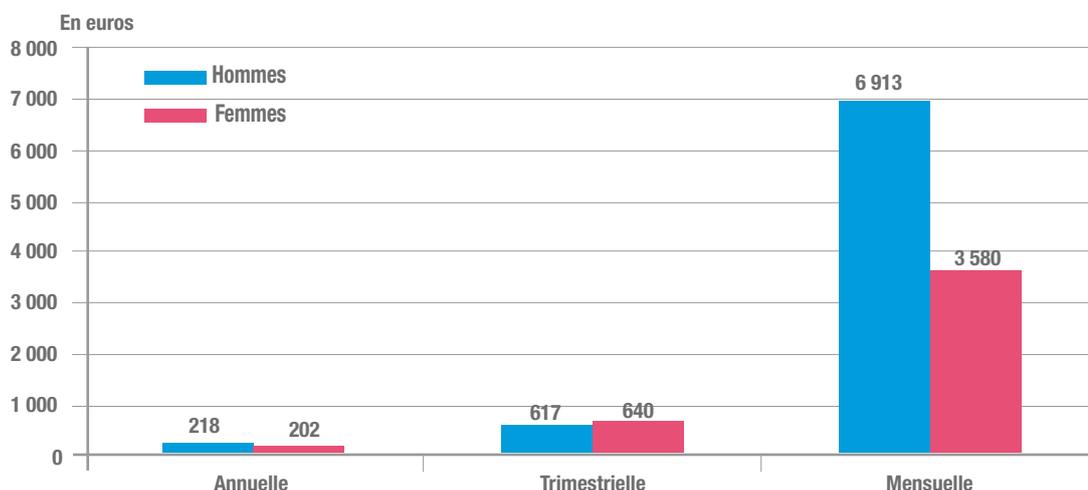
Les données du graphique :
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/585>

DES ÉCARTS DE PENSION EXPLIQUÉS PAR L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES CARRIÈRES

Les femmes représentent près des deux tiers des allocataires du régime. Elles bénéficient en moyenne de 2 423 points contre 4 066 points pour les hommes, soit respectivement une pension annuelle de 1 160 € et 1 947 €. Ces

derniers liquident donc en moyenne 1,7 fois plus de droits que les femmes. L'écart est d'autant plus important que la pension est élevée.

Pension moyenne par sexe et par périodicité de paiement



Les élus représentent 8,7% des allocataires (183 400). Ils sont constitués pour un tiers de femmes. Ils ont en moyenne 1 765 points, soit une pension moyenne annuelle de 845 €, bien plus faible que ceux des salariés (3 132 points pour une pension annuelle de 1 500 €). Néanmoins, leur durée moyenne de cotisation est plus longue que les salariés : 13 ans et 4 mois (soit un peu plus de deux mandats municipaux) contre 9 ans et 6 mois pour les salariés.

Les allocataires de droit direct (1 825 000) représentent près de 87% de l'ensemble des allocataires, dont 60,9% de femmes (contre 85,7% pour les allocataires de droit dérivés).

Compte tenu du taux de réversion de 50 % en vigueur dans le régime, le nombre de points moyens des retraités de droits direct est près de deux fois supérieur à celui des droits dérivés avec respectivement 3 202 points (soit une pension annuelle de 1 534 €) et 1 752 points (839 €).

Les données du graphique :

 <http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/596>

 <http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/587>

 <http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/588>



UNE DURÉE DE CARRIÈRE MOYENNE DE 9 ANS ET 10 MOIS

La durée moyenne de cotisation dans le régime est de 9 ans et 10 mois. Elle est relativement homogène entre hommes et femmes. Au niveau de la périodicité de paiement, elle est de 4 ans et 7 mois pour les bénéficiaires d'une allocation annuelle, de 8 ans et 9 mois pour les bénéficiaires d'une

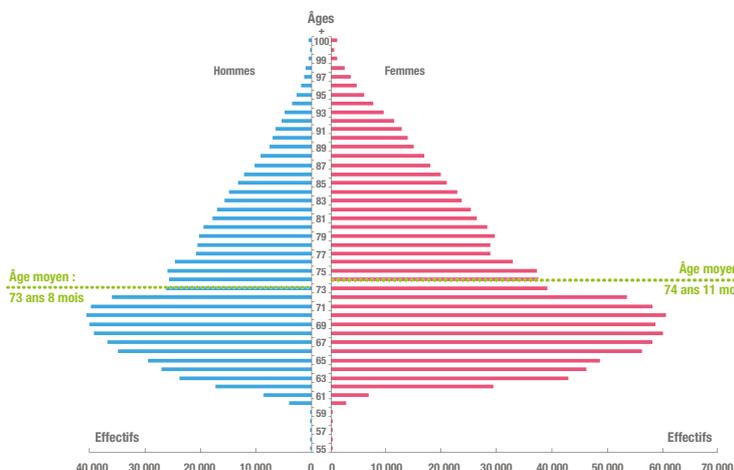
allocation trimestrielle, et enfin de 20 ans et 5 mois pour les bénéficiaires d'allocation mensuelle. Près des deux tiers ont cotisé 10 ans ou moins et 5 % des allocataires ont totalisé plus de 30 ans de services à l'Ircantec.

UN ÂGE MOYEN DE 73 ANS ET 11 MOIS POUR LES ALLOCATAIRES DE DROIT DIRECT ET 80 ANS ET 6 MOIS POUR LES ALLOCATAIRES DE DROIT DÉRIVÉ

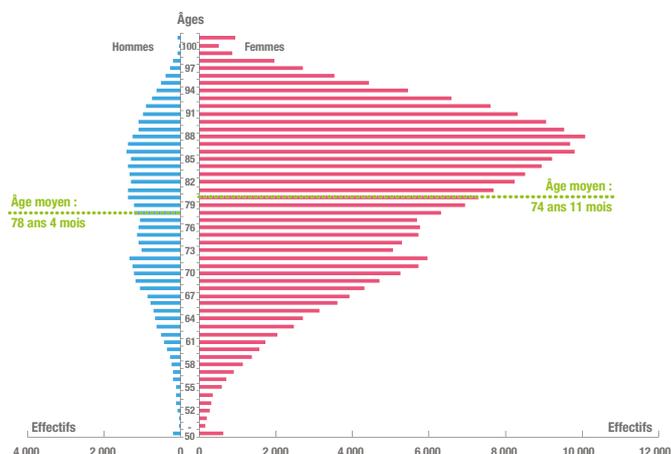
Près de 30 % des allocataires ont 80 ans et plus. Pour les allocataires de droit dérivé, cette part est de 58,2 % (48,5 % pour les hommes et 59,8 % pour les femmes) et de 25,5 %

pour les allocataires de droit direct (24 % pour les hommes et 26,4 % pour les femmes).

Pyramide des âges des allocataires de droit direct (en nombre)



Pyramide des âges des allocataires de droit dérivé



Données du graphique :

<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/590>

<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/591>

LA MOITIÉ DES ALLOCATIONS CONCENTRÉE SUR 5% DES BÉNÉFICIAIRES

En 2018, le nombre de points moyen par retraité est de 3 013 points (soit 1 443 € de pension annuelle), en progression de 2,3% par rapport à 2017 (2 944 points).

La moitié des allocataires ont moins de 958 points (soit 459 € de pension annuelle) ; ils perçoivent ainsi 8,4% des allocations versées aux pensionnés du régime.

En revanche, 19,0% des allocataires détiennent au moins

3 000 points, soit une retraite au moins égale à 1 437 € par an (120 € payé mensuellement).

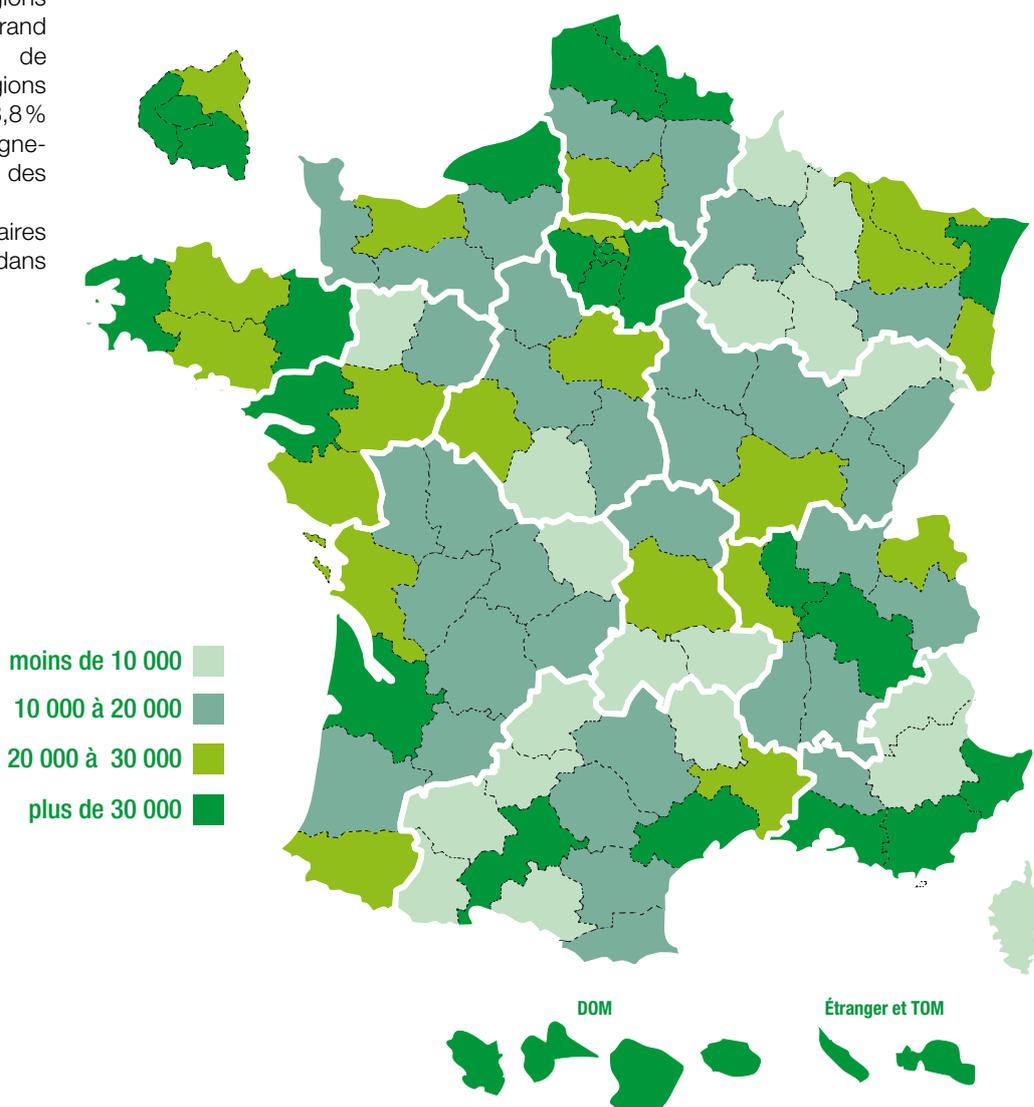
La moitié des points payés sont détenus par moins de 5% des allocataires bénéficiant des prestations les plus élevées. Ces 101 105 allocataires ont au moins 10 738 points (5 142 € de pension annuelle).

LES RÉGIONS DU SUD-OUEST DE LA FRANCE ATTIRENT PLUS DE 20% DES ALLOCATAIRES ET L'ILE-DE-FRANCE 14%

Comme pour les retraités du régime général, les régions qui concentrent le plus grand nombre d'allocataires de l'Ircantec sont les régions Île-de-France avec 13,8% des effectifs et Auvergne-Rhône-Alpes avec 11,7% des allocataires.

Enfin, 1,8% des allocataires résident à l'étranger ou dans les TOM.

Répartition géographique des allocataires



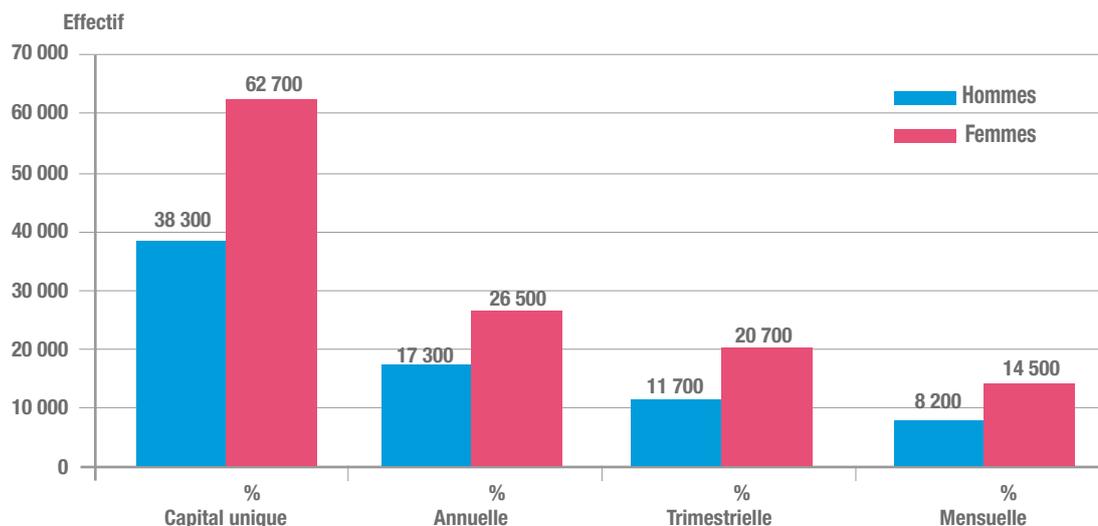
Nouveaux retraités 2018

199 900 NOUVEAUX RETRAITÉS EN 2018

En 2018, le nombre de nouveaux retraités est en légère diminution de -0,9% par rapport à 2017. Le nombre de nouveaux retraités salariés (192 000) est inférieur de -0,7% par rapport à 2017.

Parmi ces nouveaux retraités, 50,5% (101 000) ont perçu un capital unique en 2018, contre 51,4% en 2017. Quant aux 98 900 nouveaux retraités percevant une pension sous forme de rente, 44% bénéficient d'une allocation annuelle, 33% d'une allocation trimestrielle, et 23% d'une allocation mensuelle.

Répartition des nouveaux retraités par sexe et par périodicité de paiement



<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/572>

LES NOUVEAUX RETRAITÉS BÉNÉFICIENT EN MOYENNE DE 1 896 POINTS

Le nombre de points moyens des nouveaux retraités est de 1 896 contre 1 786 en 2017, soit une hausse de 6,2%.

Le nombre de points moyen est de 2 323 pour les hommes, soit une hausse de 4,7% par rapport à 2017. Les femmes

totalisent quant à elles 1 637 points en moyenne, soit +8,6% par rapport à 2017. L'écart entre les hommes et les femmes continue de se résorber puisqu'il passe de 47,2% en 2017 à 41,9% en 2018.



<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/573>

UNE FORTE CONCENTRATION DES DROITS SUR UN FAIBLE NOMBRE DE NOUVEAUX RETRAITÉS

Les 11,4% de nouveaux retraités bénéficiant d'une pension mensuelle représentent à eux seuls plus des trois quarts des droits liquidés en 2018. En revanche, les nouveaux retraités ayant acquis moins de 300 points (avec versement sous forme de capital unique) ne totalisent que 2,2% de l'ensemble des points liquidés.

Enfin, les nouveaux retraités qui disposent d'au moins 10 000 points (6 600 personnes, soit 3,3% de l'ensemble des effectifs) concentrent 53,8% des points.



<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/574>

Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct, hors capitaux uniques

Hors capitaux uniques, le nombre de nouveaux retraités percevant une pension de droit direct s'élève à 96 600, en hausse de 1,2% par rapport à 2017.

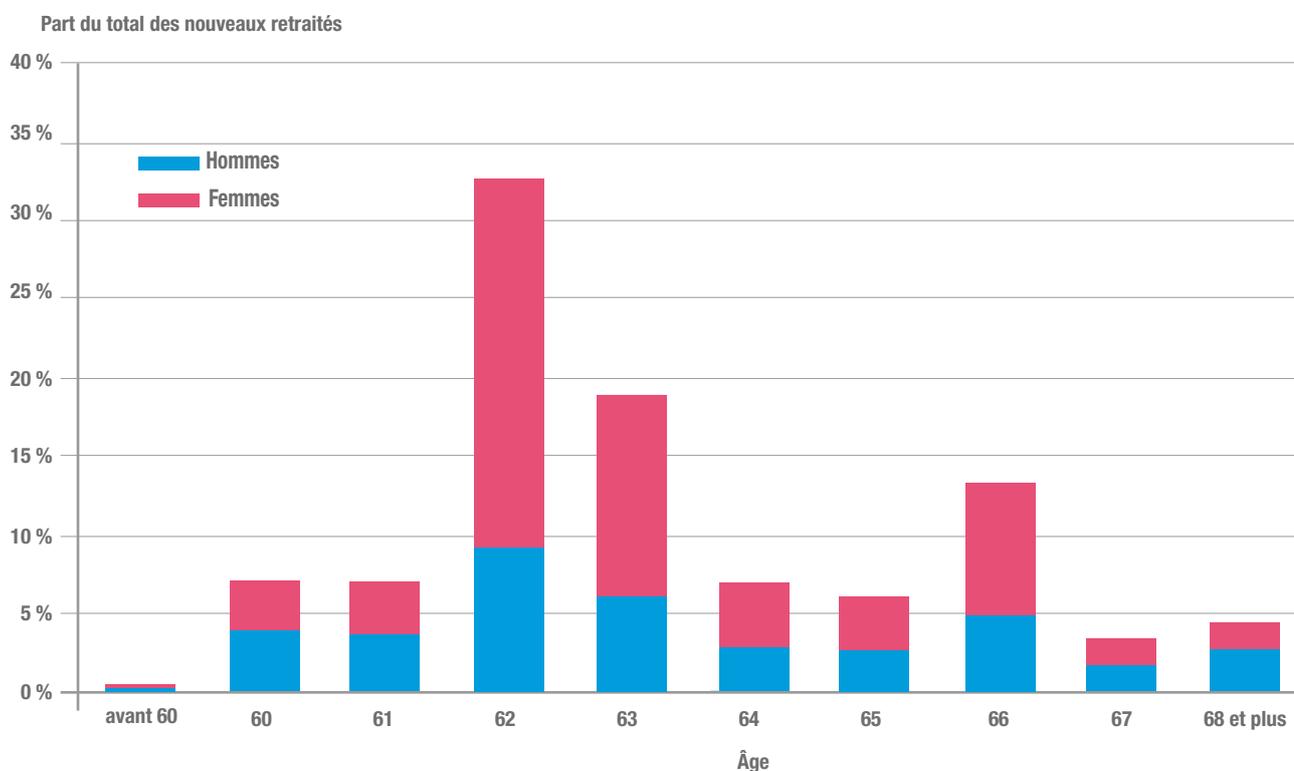
UN ÂGE MOYEN À LA LIQUIDATION EN HAUSSE À 63 ANS ET 5 MOIS

L'âge moyen de ces nouveaux allocataires de droit direct est de 63 ans et 5 mois, soit une hausse de 2 mois par rapport à 2017. Les hommes partent, en moyenne, légèrement plus tard à la retraite que les femmes, avec un âge moyen de départ à 63 ans et 7 mois pour les premiers et 63 ans et 4 mois pour les secondes.

Les départs avant 60 ans continuent à diminuer : 185 en 2018 contre 222 en 2017.

Environ une personne sur sept part à la retraite avant 62 ans : la part des départs à 60 ans et 61 ans est respectivement de 6,9% et 7,1%. Les âges les plus fréquents de départ à la retraite se situent à 62 ans (32,7% des nouveaux retraités de droit direct) et à 63 ans (18,9%).

Répartition par âge des nouveaux retraités de droit direct



<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/581>



EN MOYENNE, 1,9 FOIS PLUS DE POINTS LIQUIDÉS À 65 ANS QU'À 60 ANS

En 2018, les nouveaux retraités de droit direct totalisent 3 786 points en moyenne (soit 1 813 € de pension annuelle), soit une hausse de 4,2% par rapport à 2017.

En moyenne, les hommes disposent de 4 682 points contre 3 242 pour les femmes.

Le nombre moyen de points évolue avec l'âge de liquidation : ainsi, les hommes qui demandent leur retraite à 64 ans ont plus du double de points que ceux qui liquident leurs droits à 60 ans. Tous sexes confondus, les personnes demandant la liquidation de leurs droits à 65 ans totalisent en moyenne 1,9 fois plus de points que celles qui la demandent à 60 ans

UNE DURÉE DE CARRIÈRE MOYENNE DE 10 ANS ET 8 MOIS

L'Ircantec constituant un régime de passage pour une grande partie de ses affiliés, la durée de carrière moyenne des nouveaux retraités de droit direct hors capitaux uniques est de 10 ans et 8 mois, avec 9 ans et 11 mois pour les hommes, et 11 ans et 2 mois pour les femmes.

Les hommes qui partent à la retraite à 60 ans ont une durée de cotisation moyenne de 8 ans et 4 mois, alors que ceux qui partent à 65 ans ont cotisé en moyenne durant 12 ans et 5 mois. Ces durées moyennes pour les femmes sont respectivement de 13 ans et 6 mois et de 12 ans et 7 mois.

Glossaire

Allocataires

Ce sont les personnes qui perçoivent une allocation de retraite. Une même personne peut bénéficier de plusieurs allocations de l'Ircantec (ex : salarié et élu, droit direct/droit dérivé). Elle sera alors comptée comme plusieurs allocataires.

Les allocataires sont de droit direct ou de droit dérivé.

Le nombre d'allocataires correspond au nombre d'allocations payées à l'échéance du 31 décembre.

Assiette de cotisation

C'est la rémunération perçue au titre de l'activité relevant du régime (salariés) ou l'indemnité perçue (élus) et soumise à cotisation Ircantec.

Cotisants

Les cotisants sont les affiliés qui ont fait l'objet d'une déclaration dans l'année de la part de leur employeur, quelles que soient la durée de leur activité et la condition de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).

Le compte individuel de retraite :

Le compte individuel de retraite ou CIR est un compte ouvert pour chaque affilié auprès d'un régime de retraite. Il est destiné à retracer l'ensemble des services valables auprès du régime et le montant des cotisations versées ainsi que le nombre de points acquis.

Droits dérivés

Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite en qualité d'ayants droit : conjoints (y compris divorcés), orphelins. Le présent annuaire comptabilise comme ayants droit seulement les conjoints.

Droits directs

Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite au titre des services qu'ils ont eux-mêmes effectués.

Employeur

L'Ircantec distingue dans sa population d'employeurs les organismes déclarants des organismes déclarés.

Les organismes déclarés sont toutes les entités juridiques qui emploient des personnels affiliés à l'Ircantec.

Parmi ces entités, ne sont organismes déclarants que celles qui envoient des déclarations individuelles de droit. Un organisme déclarant peut déclarer pour plusieurs organismes déclarés. Ne sont comptabilisés dans le cadre de l'annuaire que les organismes déclarants.

Nouveau retraité

Affiliés faisant calculer et mettre en paiement leurs droits à la retraite dans l'année

Périodicité de paiement

Les allocataires perçoivent leur prestation selon une périodicité qui dépend du nombre de points acquis.

Pour les liquidations effectuées avant le 1^{er} janvier 2009 :

- Moins de 100 points : paiement d'un capital unique,
- De 100 à 500 points : paiement d'une allocation annuelle,
- De 500 à 2000 points : paiement d'une allocation trimestrielle,
- Plus de 2000 points : paiement d'une allocation mensuelle.

Pour les liquidations effectuées après le 1^{er} janvier 2009 :

- Moins de 300 points : paiement d'un capital unique,
- De 300 à 999 points : paiement d'une allocation annuelle,
- De 1 000 à 2 999 points : paiement d'une allocation trimestrielle,
- Plus de 3 000 points : paiement d'une allocation mensuelle.

Points de retraite

Unité de compte de la retraite. Il existe différentes catégories de points selon le mode d'acquisition.

- Points cotisés : acquis par cotisations prélevées au moment de l'exercice de l'activité.
- Points validés :
 - validation de services accomplis dans le passé pour lesquels aucune cotisation n'avait été versée et donnant lieu à cotisation lors de la prise en compte,
 - validation de carrières effectuées dans d'autres régimes et transférées.

- Points non contributifs : bonification mères de famille et bonification parentale, maladie, invalidité, chômage, périodes de guerre et de service militaire, majoration pour enfants, cessation anticipée d'activité.

Pourcentage d'appel :

C'est le rapport entre les cotisations appelées et les cotisations théoriques. Il est actuellement de 125 %.

Rapport démographique :

Rapport entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires

Rendement réel du régime :

Rapport entre la valeur du point et le salaire de référence couplé au pourcentage d'appel, au moment de la retraite

Salaire de référence :

Prix d'achat en euros d'un point de retraite.

Nombre de points = cotisations théoriques / salaire de référence.

Taux théoriques de cotisation

Ce sont les taux appliqués à l'assiette de cotisation pour calculer les cotisations théoriques qui serviront à acheter les points.

L'assiette de cotisation comprend deux tranches. Deux taux théoriques sont fixés, l'un pour la tranche A, l'autre pour la tranche B.

Tranche A : rémunérations inférieures au plafond de la sécurité sociale

Tranche B : rémunérations supérieures au plafond de la sécurité sociale

Valeur du point :

Valeur de service en euros d'un point de retraite.

BILAN 2018 (EN MILLIERS D'EUROS)

ACTIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Actif immobilisé net	6 135	6 425	12 561	10 883	15,4 %
Immobilisations corporelles brutes	-	-	-	-	N/A
- Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	N/A
Immobilisations financières brutes	6 135	6 577	12 712	10 883	16,8 %
- Amortissements et dépréciations	-	-151	-151	-	N/A
Activité de placement	9 354 116	-	9 354 116	8 655 555	8,1 %
Organismes de placement collectif en valeur mobilières	8 541 948	-	8 541 948	8 136 429	5,0 %
- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
Fonds de placement spécifiques	812 168	-	812 168	519 126	56,4 %
- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
Actif circulant	731 002	-	731 002	658 276	11,0 %
Créances de gestion technique	454 322	-	454 322	445 539	2,0 %
Cotisations rétroactives	175 299	-	175 299	183 886	-4,7 %
- Dépréciations	-22 206	-	-22 206	-21 861	1,6 %
Cotisations	209 900	-	209 900	204 875	2,5 %
- Dépréciations	-6 051	-	-6 051	-6 394	-5,4 %
Compensations entre organismes	94 694	-	94 694	82 314	15,0 %
- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
Autres créances techniques	7 395	-	7 395	6 704	10,3 %
- Dépréciations	-4 708	-	-4 708	-3 985	18,1 %
Autres créances	76	-	76	217	-65,1 %
- Dépréciations	-12	-	-12	-12	0,0 %
Disponibilités	276 615	-	276 615	212 533	30,2 %
- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
Comptes de liaison entre domaines d'activité	6 525	10 498	17 023	16 818	1,2 %
TOTAL DE L'ACTIF	10 097 778	16 924	10 114 702	9 341 532	8,3 %

PASSIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2018	31/12/2017	
Capitaux propres	9 281 887	9 526	9 291 413	8 459 066	9,8 %
Réserves techniques	8 450 805	8 261	8 459 066	7 511 691	12,6 %
Résultat de l'exercice	831 082	1 265	832 347	947 375	-12,1 %
Provisions pour risques et charges	590 179	87	590 267	679 146	-13,1 %
Dettes	215 214	785	215 999	186 503	15,8 %
Dettes financières	-	-	-	-	N/A
Dettes de gestion technique	154 488	-	154 488	132 649	16,5 %
Prestations	43 080	-	43 080	38 165	12,9 %
Cotisations	2 687	-	2 687	2 851	-5,7 %
Transferts de cotisations	15 527	-	15 527	17 908	-13,3 %
Compensations entre organismes	8 364	-	8 364	4 388	N/S
Autres dettes techniques	84 830	-	84 830	69 338	22,3 %
Autres dettes	60 726	785	61 511	53 853	14,2 %
Fiscales et sociales	42 085	-	42 085	33 615	25,2 %
Prestations administratives	18 549	-	18 549	19 465	-4,7 %
Autres dettes	92	785	877	774	13,3 %
Comptes de liaison entre domaines d'activité	10 498	6 525	17 023	16 818	1,2 %
TOTAL DU PASSIF	10 097 778	16 924	10 114 702	9 341 532	8,3 %

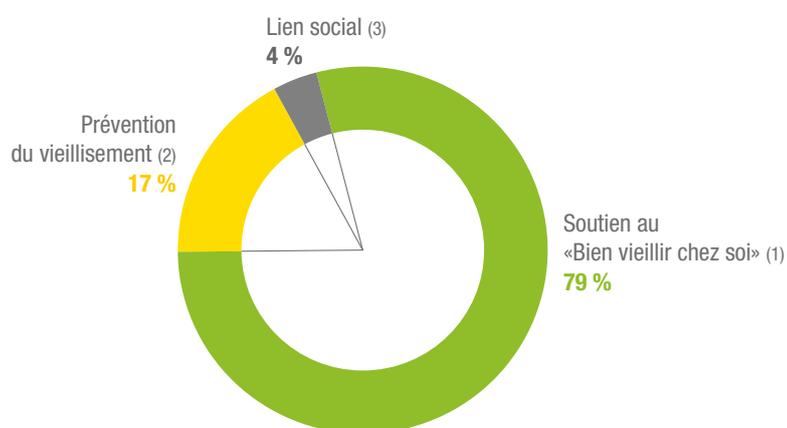
COMPTE DE RÉSULTAT 2018 (EN MILLIERS D'EUROS)

COMPTE DE RÉSULTAT	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Produits techniques	3 802 991	-	3 802 991	3 731 108	1,9 %
Cotisations	3 478 906	-	3 478 906	3 422 899	1,6 %
Cotisations rétroactives	62 236	-	62 236	70 702	-12,0 %
Produits de compensations	224 777	-	224 777	201 468	11,6 %
Autres produits techniques	851	-	851	2 882	-70,5 %
Reprises sur provisions et dépréciations	36 221	-	36 221	33 157	9,2 %
Charges techniques	3 132 983	-	3 132 983	2 974 643	5,3 %
Prestations	3 059 641	-	3 059 641	2 927 376	4,5 %
Capitaux décès	8 866	-	8 866	8 973	-1,2 %
Transferts de cotisations	-6 454	-	-6 454	-27 530	-76,6 %
Charges de compensations	22 934	-	22 934	16 441	39,5 %
Autres charges techniques	15 030	-	15 030	17 143	-12,3 %
Dotations aux provisions et dépréciations	32 965	-	32 965	32 240	2,2 %
Résultat technique	670 008	-	670 008	756 465	-11,4 %
Produits de gestion courante	12	13 922	13 935	19 125	-27,1 %
Produits de l'action sociale	-	13 922	13 922	13 771	1,1 %
Autres produits de gestion courante	12	0	13	5 354	N/S
Charges de gestion courante	92 435	12 634	105 069	104 324	0,7 %
Charges de gestion administrative	92 426	1 554	93 979	93 630	0,4 %
Charges de l'action sociale	-	11 071	11 071	10 666	3,8 %
Autres charges de gestion courante	10	9	19	28	-33,4 %
Résultat courant	-92 423	1 289	-91 134	-85 199	7,0 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	577 585	1 289	578 874	671 266	-13,8 %
Produits financiers	258 346	161	258 507	279 072	-7,4 %
Charges financières	2 627	185	2 812	1 411	N/S
RÉSULTAT FINANCIER	255 719	-24	255 696	277 661	-7,9 %
Impôts sur les revenus imposés	-2 222	-	-2 222	-1 552	43,2 %
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	831 082	1 265	832 347	947 375	-12,1 %

Action sociale Bilan 2018

LES AIDES

Répartition des aides individuelles 2018 en fonction des thématiques d'accompagnement (en % du budget)



1) Aides énergie, services à la personne, amélioration du logement, équipement ménager, téléassistance, déménagement, répit

(2) Aides prothèse, dépendance, cure, matériel médical

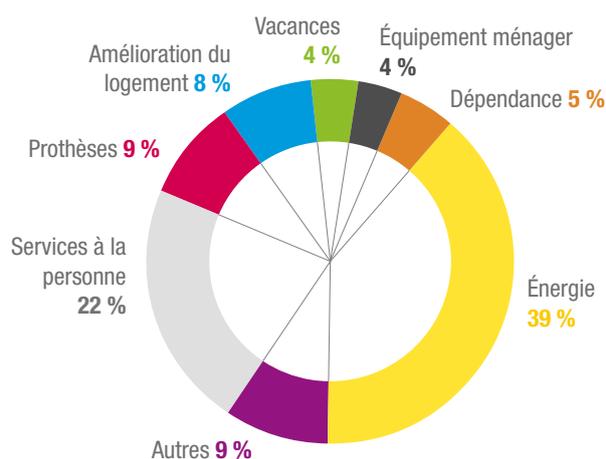
(3) Aide vacances

4 principales aides individuelles

- Énergie :
4 087 K€ pour 11 044 aides
- Services à la personne :
2 342 K€ pour 3 165 aides
- Amélioration du logement :
856 K€ pour 1 478 aides
- Prothèses :
955 K€ pour 2 739 aides

Les 4 principales aides individuelles versées représentent 79% du montant total des aides versées.

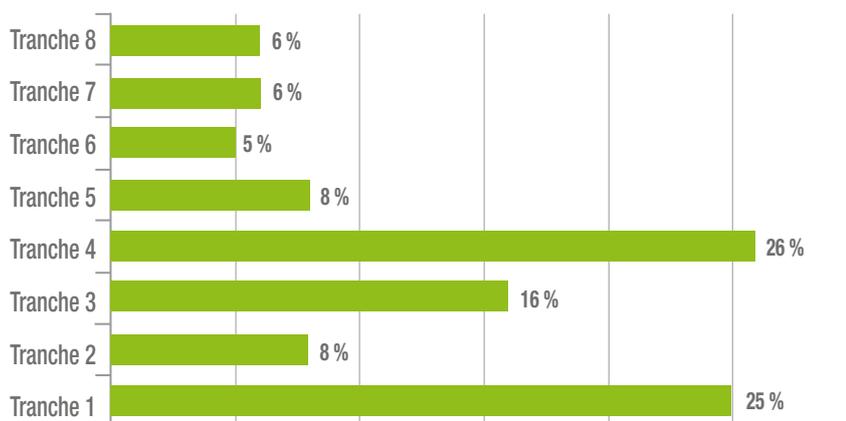
Répartition des principales aides individuelles en 2018





TPOLOGIE DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES

Répartition des allocataires bénéficiaires de l'aide sociale, selon le barème des ressources (2018)



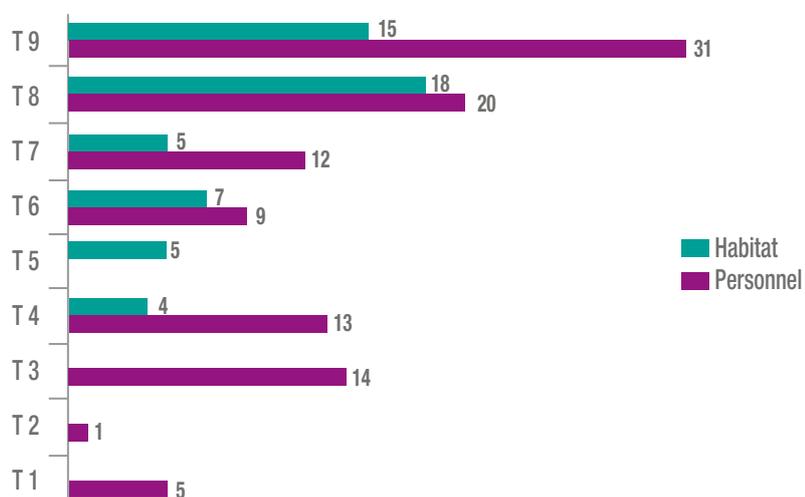
82,6% des aides sont versées à des allocataires référencés dans les 5 premières tranches du barème (jusqu'à 14 684 € pour une personne seule et jusqu'à 23 419 € pour un couple), dont près de la moitié pour les tranches 1 à 3. Cette proportion est en légère augmentation par rapport à 2017 : +0,6%.

LES PRÊTS

En 2018, 159 prêts ont été versés pour un montant de 611 K€.

Au 31 décembre 2018, 51,2% des encours de prêts individuels sont des prêts personnels, 48,8% concernent l'amélioration du logement.

Répartition des emprunteurs par tranches du barèmes - année 2018 (en nombre)





La direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts

Au service de plus de 70 fonds, la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie professionnelle des Français.

En apportant des solutions fiables et innovantes à ses clients et partenaires, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction des fractures territoriales.

La DRS gère les régimes de retraite de base des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), des ouvriers de l'État (FSPOEIE), des mineurs et des personnels de la Banque de France, les régimes complémentaires et additionnels des fonctionnaires (RAFP) et des agents non titulaires (Ircantec) des trois fonctions publiques.

Elle est en relation avec 3,9 millions de pensionnés, soit 1 retraité sur 5 en France, et 7,5 millions de cotisants. Elle est le partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics.

La DRS intervient également dans le domaine de la formation professionnelle (compte personnel de formation), de la solidarité : insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHFP), fonds de compensation, d'indemnisation et de prévention, et gère des mandats de confiance : fonds domestiques et établissements publics.



Pour toutes informations complémentaires,
contactez l'Ircantec,
direction de la Gouvernance Ircantec
et services associés
24 rue Louis Gain
49939 ANGERS CEDEX 9
Tél : 02 41 05 27 96

Siège social de l'Ircantec : 131-133, avenue de Choisy 75013 PARIS
Directeur de la publication : Jean-Pierre Costes • **Réalisation** : Caisse des
Dépôts • **Crédits photos** : Shutterstock / Caisse des Dépôts • **Impression** :
Caisse des Dépôts • **Dépôt légal** : Juin 2019 • **ISSN** : 2607-950X

Ircantec
131-133, avenue de Choisy
75013 PARIS

www.ircantec.retraites.fr

